



Cahier des charges

de la Fédération Wallonie-Bruxelles
Formation des cadres sportifs

Discipline :

Cours Généraux

Niveau :

Moniteur Sportif Initiateur*

Opérateur de Formation :

Fédération Wallonie Bruxelles - AG Sport (ADEPS)

Version du 14/09/2020



* Dans le présent référentiel, le masculin a été employé à titre épicène.

TABLE DES MATIERES DU CAHIER DES CHARGES REFERENTIEL DES COURS GENERAUX ADEPS
MONITEUR SPORTIF INITIATEUR

Préambules - Avertissements importants aux lecteurs et candidats.

0	Introduction du cahier des charges / référentiel de formation	5
1.	DONNEES ADMINISTRATIVES	8
1.1	Informations concernant l'AG Sport (ADEPS)	8
1.2	Introduction générale de la formation	8
1.3	Homologation et certification	8
1.4	Parcours/dispositif de formation à partir de septembre 2020.	8
1.4.1	Parcours de formation e-learning	9
1.4.2	Mesures transitoires (dès septembre 2020)	9
1.4.3	Parcours de formation e-learning (exemple)	9
2.	REFERENTIEL « FONCTION ET COMPETENCES » : DESCRIPTION DES FONCTIONS EXERCEES ET COMPETENCES REQUISES.	11
2.1	Moniteur Sportif Initiateur (compétences générales)	12
2.1.1	Pré requis du Moniteur Sportif Initiateur (MSIn)	12
2.1.2	Profil de fonction du Moniteur Sportif Initiateur	12
2.1.3	Public cible du Moniteur Sportif Initiateur	12
2.1.4	Cadre d'intervention du Moniteur Sportif Initiateur	12
2.1.5	Cadre d'autonomie et de responsabilité du Moniteur Sportif Initiateur	12
3.	DESCRIPTION DES MODALITES PREALABLES A L'ORGANISATION DE LA FORMATION (MSIn.).	13
3.1	Schéma de base d'organisation de la formation générale « MSIn. »	13
3.2	Ouverture/fermeture/annulation/organisation d'une édition de formation et d'évaluation via une LMS	Erreur ! Signet non défini.
3.3	Informations diverses	13
3.4	Durée théorique de la formation Moniteur Sportif Initiateur	14
3.5	Documents administratifs à fournir par le candidat	15
3.6	Communication des données personnelles	15
3.7	Modalités d'inscription (préalable et définitive)	16
3.8	Modalités paiement en ligne	16
3.9	Droit de rétractation - effets de la rétractation	16
3.10	Modalités particulières (langue - handicaps divers - photos - documents, manque à l'éthique,...)	17
4.	REFERENTIEL « FORMATION » : DESCRIPTION DU PROGRAMME ET DU CONTENU DES COURS GENERAUX (MSIn.).	19
4.1	Thématique 1 : Cadre institutionnel et législatif	20
4.1.1	Ma formation de cadre sportif (CG 111)	21
4.1.2	Statut social et fiscal du moniteur sportif (CG 112)	27
4.1.3	Le paysage sportif : du pratiquant aux fédérations communautaires et nationales (CG113)	32

4.2	Thématique 2 : Didactique et méthodologie (connaissances et savoirs théoriques à maîtriser).	37
4.2.1	Apprentissage et contenus en fonction de l'âge (CG 121)	38
4.2.2	Mon action avant, pendant et après « ma séance » (CG 122)	43
4.2.3	Le Multimédia au service de l'apprentissage sportif (CG 123)	48
4.3	Thématique 3 : Facteurs déterminants de l'activité et de la performance (connaissances et savoirs théoriques à maîtriser).	53
4.3.1	Approche de déterminants de gestion psycho-émotionnelle (CG 131)	54
4.3.2	Un support à l'activité physique : la « machine humaine » (CG 132)	59
4.3.3	Déficiences et pratiques sportives : organisation du "HandiSport" (CG 133).	64
4.3.4	Recommandations de base pour une bonne pratique physique (CG 134).	69
4.4	Thématique 4 : Aspects sécuritaires et préventifs (connaissances et savoirs théoriques à maîtriser).	74
4.4.1	Prévention dans les activités sportives (CG 141)	75
4.5	Thématique 5 : Ethique et déontologique (connaissances et savoirs théoriques à maîtriser).	80
4.5.1	Règles de bonnes conduites d'un cadre sportif (CG 151)	81
4.6	Volumes horaires et modules de formation : Moniteur Sportif Initiateur	86
4.7	Support de formation	87
4.8	Qualifications et/ou expérience utile exigée des intervenants (chargés de cours)	87
5.	REFERENTIEL « FORMATION » : DESCRIPTION DU PROGRAMME DES CONTENUS DES STAGES DIDACTIQUES OU PEDAGOGIQUES.	88
6.	REFERENTIEL « EVALUATION » : DESCRIPTION DES MODALITES D'EVALUATION	89
6.1	Principe général des évaluations certificatives	89
6.2	Délai de réalisation des évaluations certificatives	89
6.3	Objectif des évaluations	89
6.4	Conditions d'accès aux évaluations et conséquences d'un non-respect	90
6.5	Publicité des accès aux évaluations	90
6.6	Publicité des modalités lors d'absences/abandon aux évaluations	90
6.7	Contenus et exigences des évaluations	90
6.8	Forme, type et durée des évaluations des connaissances	91
6.9	Répartition des modules des évaluations « Moniteur Sportif Initiateur »	92
6.9	Rappel des pondérations et crédits « Moniteur Sportif Initiateur »	92
6.10	Règlementation des évaluations (résumé)	93
6.10.1	Avis des résultats	Erreur ! Signet non défini.
6.12	Evaluations certificatives au sein de la LMS/jury de délibération	94
6.13	Motivation du résultat en délibération	94
6.14	Procédure de communication des résultats aux candidats	95
6.15	Recours et procédures	95

7.	CONDITIONS DE DISPENSES ET D'EQUIVALENCES DE DIPLOMES (Belgique ou étranger).	97
7.1	Dossier administratif à construire	97
7.2	Valorisation des Acquis de Formation (VAF)	98
7.2.1	Base / recevabilité de la demande de VAF	98
7.2.2	Éléments à présenter pour une VAF	98
7.3	Frais de procédure pour VAF	99
7.4	Procédures administratives (Où, comment et quand envoyer le dossier ?)	99
7.4.1	Où envoyer le dossier VAF ?	99
7.4.2	Comment envoyer le dossier VAF ?	100
7.4.3	Quand solliciter un dossier VAF ?	100
7.5	Analyse concernant la demande de VAF	100
7.6	Décisions concernant la demande de VAF	100
7.7	Situations particulières concernant des dispenses octroyées.	101
7.8	Cas particuliers des candidats ayant déjà validé le module de cours CG 142 " Une pratique en toute sécurité : les premiers soins (accidents « bénins »)" dans le cadre des cours généraux du niveau MS Initiateur.	102
8.	REFERENTIEL « CERTIFICATION » : DESCRIPTION DES REGLES DE DELIVRANCE ET D'HOMOLOGATION DES ATTESTATIONS DE REUSSITE	104
	ANNEXES	107

AVERTISSEMENTS IMPORTANTS AUX LECTEURS ET CANDIDATS

La formation générale (cours généraux) constitue la première phase de formation. Elle a été conçue (et est régulièrement mise à jour ...) par un groupe élargi d'acteurs du monde du Sport (des experts scientifiques -communément nommés « sports scientists »¹, des experts médicaux et paramédicaux spécialistes des matières sportives, des cadres sportifs de tous niveaux et de multiples disciplines, des experts dans divers domaines législatifs régissant le Sport, ...).

Au vu de l'évolution des conditions sanitaires et des perspectives conjoncturelles, l'AG Sport a envisagé de développer une nouvelle stratégie de formation et de certification des connaissances à acquérir au terme d'un parcours de formation des cours généraux.

A partir de septembre 2020 et la mise en place d'une plateforme LMS² (Learning Management System - « formation d'apprentissage en ligne »), un nouveau dispositif de formation et d'évaluation est mis en place. Les contenus de formation explicités à la Section 4 de ce document sont en cours de transposition « e-learning » et seront progressivement intégrés au LMS.

A partir de la date d'ouverture des inscriptions dans le nouveau dispositif de formation des cours généraux (septembre 2020), seuls les candidats s'y étant inscrits pourront s'inscrire dans une formation spécifique, et ce, même sans avoir encore pu valider / certifier les connaissances et savoirs abordés dans les cours généraux. Cette mesure est transitoire jusqu'à la date d'opérationnalisation complète de la plateforme d'apprentissage en ligne des cours généraux.

Par cette mesure exceptionnelle et transitoire, l'AG Sport permet de pérenniser les formations de cadres sportifs.

L'objectif général des cours généraux, dispensés à distance sur une plateforme, est de doter le futur cadre sportif de connaissances et de savoirs théoriques (déclaratifs et procéduraux) qui constituent la base du développement des compétences de tout moniteur sportif.

En envisageant cette nouvelle stratégie de type « digital learning à distance », les cours généraux répondront entre autres à la distanciation sanitaire exigée à court, voire à long terme. Ces évolutions stratégiques notables permettront aussi plus de flexibilité, plus d'individualisation, ...

Elles répondront aussi à de nombreuses autres attentes tant des candidats que des opérateurs de formation spécifiques ... même, si comme tout changement, ce type de dispositif devra relever d'autres défis que ceux auxquels était confronté le dispositif actuel !

L'AG Sport attire tout particulièrement l'attention des candidats sur le fait que les cours généraux du niveau MS Initiateur subiront en 2020 et 2021 des évolutions sensibles pour la prochaine édition de formation :

- de nouveaux contenus de cours seront progressivement mis en ligne;*
- de nouvelles modalités de formation (notamment une plateforme e-learning interactive pour certains modules) seront aussi progressivement déployées.*

¹ Notamment les responsables académiques et le personnel scientifique du Centre d'Aide à la Performance Sportive (CAPS), consortium interuniversitaire francophone. (plus d'infos sur le Décret organisant la reconnaissance et le subventionnement d'une association inter universitaire d'aide à la performance sportive, https://www.gallilex.cfwb.be/document/pdf/40314_000.pdf, page web visitée le 08/09/2020)

² LMS = Learning Management System. est la plateforme de Formation Opérée A Distance (FOAD) utilisée.

O Introduction du cahier des charges / référentiel de formation

Le cahier des charges / référentiel de formation constitue la référence légale (voir ci-dessous points de référence décrétaux) dans laquelle chaque opérateur de formation et chaque candidat trouvera les informations concernant le dispositif de formation pour devenir cadre sportif certifié par l'Administration Générale du Sport. Y figurent entre autres les droits et devoirs des candidats, de l'AGS ainsi que des opérateurs de formations, mais aussi les relations entre les parties prenantes de l'ensemble du dispositif. Plus spécifiquement pour le candidat, les informations sur les moyens d'inscription et de communication avec tout opérateur reconnu comme "délégataire de la formation" seront explicitées.

Le cahier des charges constitue donc la référence légale à laquelle chaque opérateur de formation (« **fédération ou institution délégataire pour l'organisation des formations de cadres ainsi que des formations reconnues** ») doit se conformer en matière de formations de cadres.

Les points de référence décrétaux sont évoqués dans le décret du 03/05/19 (articles 38 et 39):

« Art. 38 :

§ 1er. Le Gouvernement délivre des brevets dans le domaine de l'encadrement, à vocation pédagogique, sécuritaire ou managériale.

§ 2. La formation des cadres sportifs à vocation pédagogique, comprend une formation spécifique à chaque discipline sportive ou groupe de disciplines sportives similaires, précédée, suivant son niveau, par une formation générale, organisée par le Gouvernement, selon les modalités qu'il détermine.

§ 4. Le Gouvernement organise les formations générales. Il en fixe :

- 1° les données administratives de l'opérateur;*
- 2° la description des fonctions et les compétences requises;*
- 3° la description des modalités préalables à l'organisation de la formation;*
- 4° la description des programmes et contenus de formation;*
- 5° la description des programmes et contenus des stages;*
- 6° la description des modalités d'évaluation;*
- 7° les conditions de dispenses et d'équivalences de diplômes;*
- 8° la description des règles de délivrance des attestations de réussite.*

§ 5. Afin de pouvoir constituer les contenus de formation, chaque niveau de qualification indépendant est envisagé sous l'angle notamment de diverses thématiques :

- 1° cadre institutionnel et législatif;*
- 2° didactique et méthodologie;*
- 3° facteurs déterminants de l'activité et de la performance;*
- 4° aspects sécuritaires et préventifs;*
- 5° éthique et déontologie;*
- 6° management.*

« Art. 39 § 1er. Le Gouvernement désigne les organisations telles que définies à l'article 38, § 6, habilitées à organiser les formations à vocation pédagogique qui leur sont spécifiques. Après consultation de la

fédération sportive désignée, il fixe pour chaque type et chaque niveau de formation un référentiel de formation portant sur :

- 1° *Les données administratives de l'opérateur délégataire;*
- 2° *La description des fonctions et les compétences requises;*
- 3° *La description des modalités préalables à l'organisation de la formation;*
- 4° *La description des programmes et contenus de formation;*
- 5° *La description des programmes et contenus des stages;*
- 6° *La description des modalités d'évaluation;*
- 7° *Les conditions de dispenses de diplômes;*
- 8° *La description des règles de délivrance et de certification des brevets. »*

Chaque opérateur de formation délégataire reconnu est invité à :

1. se référer adéquatement au référentiel de formation,
2. indiquer comment il va répondre aux orientations pédagogiques imposées,
3. développer l'application des diverses procédures explicitées.

In fine, ce cahier des charges / référentiel de formation permet à l'Administration Générale du Sport de veiller à la qualité méthodologique et organisationnelle des formations qu'elle reconnaît et certifie.

Dans ce référentiel, sont notamment utilisés à titre épïcène les termes : candidat, moniteur sportif, cadre sportif, chargé de cours,...

1. DONNEES ADMINISTRATIVES

Ce chapitre répond à l'Art. 38. § 4 du décret du 03 mai 2019, au point 1 (*Les données administratives de l'opérateur délégué*).

1.1 Informations concernant l'AG Sport (ADEPS)

Fédération Wallonie Bruxelles
Administration Générale du Sport
Direction : Vie Fédérale
Service : Formation de cadres sportifs
Boulevard Léopold II, 44 - 1080 Bruxelles
Tél : 02/413 20 76
Fax : 02/413 29 10
Personne de contact : Monsieur Valéry GERARD
du lundi au vendredi de 09h00 à 11h45 et 13h45 à 16h00
e-mail : adeps.coursgeneraux@cfwb.be

1.2 Introduction générale de la formation

Aujourd'hui, de nombreuses fédérations sportives imposent un brevet ADEPS pour l'encadrement de leurs clubs tout comme les centres ADEPS pour l'animation de leurs stages sportifs.

Des brevets dûment homologués et reconnus à travers tout le territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

La première étape consiste à s'inscrire aux cours généraux organisés par l'ADEPS et destinés à prodiguer et valider les connaissances et savoirs théoriques, socle du développement des compétences de tout moniteur sportif.

La réussite aux examens portant sur les cours généraux est un préalable (prérequis) à toute formation spécifique à vocation pédagogique organisée par les fédérations sportives ou par tout autre opérateur de formation reconnu par l'ADEPS.

Des dispenses partielles ou totales des cours généraux sont possibles pour certaines catégories d'étudiants et de diplômés. (voir section 7 - VAF)

La seconde étape consiste à s'inscrire aux cours spécifiques directement auprès d'une fédération sportive ou d'un opérateur de formation reconnu par l'AG Sport.

1.3 Homologation et certification

Les brevets de *Moniteur Sportif Initiateur*, sont homologués /certifiés et donc reconnus par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

La réussite des cours généraux (ou leur validation par voie de valorisation d'acquis de formation par d'autres filières - voir section 7 -) correspond à la validation de la première partie du cursus de formation en vue de l'obtention d'un brevet. A la réussite des cours généraux, le candidat obtient une

attestation (bulletin personnalisé), donnant accès à la seconde partie de la formation (les cours spécifiques).

A l'issue de la réussite complète, ou d'une équivalence / d'une validation (VAF) des cours généraux du niveau de qualification «Moniteur Sportif Initiateur», l'AG Sport délivre une attestation de réussite.

La réussite des cours généraux n'équivaut donc pas à une homologation de brevet !

La réussite des cours spécifiques correspond à la validation de la seconde partie du cursus de formation en vue de l'obtention du brevet.

La validation du module « *Une pratique en toute sécurité : les 1ers soins en milieu sportif* » (opéré par un opérateur reconnu par l'AG Sport - voir aussi les sections 7.8 et 8 -) constitue aussi un prérequis à la certification / à l'homologation de tout brevet Moniteur Sportif Initiateur par l'Administration Générale du Sport (brevet à vocation pédagogique).

En résumé, un parcours de formation sera homologué / certifié par l'Administration Générale du Sport par la délivrance d'un brevet après la validation de 4 phases :

- *Les cours généraux (prérequis aux cours spécifiques)*
- *Les cours spécifiques*
- *Le module « Une pratique en toute sécurité : les 1ers soins en milieu sportif ». Ce module peut être suivi à tout moment du parcours de formation*
- *L'homologation/certification du brevet par l'AG Sport*

1.4 Parcours/dispositif de formation à partir de septembre 2020.

1.4.1 Parcours de formation e-learning

La validation du parcours de formation générale proposé en e-learning est obligatoire et préalable (voir mesures transitoires) pour l'accession aux cours spécifiques organisés par les fédérations sportives ou tout autre opérateur de formation reconnu et désigné par un Arrêté Ministériel.

La validation du parcours de formation générale est donc un prérequis à toute formation spécifique.

Les animations des cours généraux ET les évaluations des connaissances s'opérationnaliseront dès septembre 2020 via le développement d'une plateforme de type LMS (Learning Management System).

1.4.2 Mesures transitoires (dès septembre 2020)

Vu les circonstances sanitaires et la mise en place d'un nouveau dispositif de formation (en cours de construction) et à titre exceptionnel et transitoire, tout candidat inscrit officiellement aux cours généraux (voir 3.7 modalités d'inscriptions) pourra s'inscrire et suivre / participer à une formation spécifique opérée par les fédérations sportives, même sans avoir validé ses connaissances des cours généraux du niveau requis.

Cette mesure transitoire ne sera plus d'application une fois que les parcours de formation ET de certification seront complètement opérationnels via la plateforme LMS mise en place.

A partir de la date d'ouverture des inscriptions dans le nouveau dispositif de formation des cours généraux, seuls les candidats s'y étant inscrits pourront s'inscrire dans une formation spécifique, et ce, même sans avoir encore pu valider / certifier les connaissances et savoirs abordés dans les cours généraux.

Cette mesure sera également transitoire jusqu'à la date d'opérationnalisation complète (non connue actuellement) de la plateforme des cours généraux.

1.4.3 Parcours de formation e-learning (exemple)

Sur la plateforme e-learning, à l'intérieur d'un « niveau de Cours Généraux », un parcours de formation (consécutivité, suite et enchaînement de modules) sera donc proposé à chaque apprenant.e.

Autrement dit, à titre d'exemple (sujet à changement et/ou adaptation), pour le niveau des CG MS Initiateur, le/la candidat.e suivra le « parcours » suivant :

- Étape 1 : validation du module
 - ✓ CG111_Ma formation de cadre sportif.

- Étape 2 : validation des modules identifiée dans trois (3) parcours de formation (les 3 parcours devant être validés !) :
 - Parcours 1 (dans l'ordre) :
 - ✓ CG151_Règles de bonnes conduites d'un cadre sportif,
 - ✓ CG141_Une pratique en toute sécurité : la prévention
 - ✓ CG113_Le paysage sportif : du pratiquant aux fédérations communautaires et nationales,
 - ✓ CG112_Statut social et fiscal du moniteur sportif.

 - Parcours 2 (dans l'ordre) :
 - ✓ CG132_Un support à l'activité physique : la « machine humaine »,
 - ✓ CG133_Déficiences et pratiques sportives : organisation du "HandiSport",
 - ✓ CG134_Recommandations de base pour une bonne pratique physique.

 - Parcours 3 (dans l'ordre) :
 - ✓ CG121_Apprentissage et contenus en fonction de l'âge, suivi de CG131_Approche de déterminants de gestion psycho-émotionnelle,
 - ✓ CG122_Mon action avant, pendant et après "Ma séance",
 - ✓ CG123_Le Multimedia au service de l'apprentissage sportif.

2 REFERENTIEL « FONCTION ET COMPETENCES » : DESCRIPTION DES FONCTIONS EXERCEES ET COMPETENCES REQUISES.

Ce chapitre répond à l'Art. 38. § 4 du décret du 03 mai 2019, au point 2 (*La description des fonctions et les compétences requises*).

Toute formation générale dispensée par un opérateur de formation doit impérativement se conformer aux profils de compétences générales visés par chaque profil de compétence spécifiques des cadres sportifs et fixés par la Fédération Wallonie Bruxelles.

La formation de cadres sportifs à **vocation pédagogique** fait référence à des méthodes et pratiques d'enseignement, d'éducation et de formation. Il s'agit d'enseigner, transmettre un savoir ou une expérience par des méthodes adaptées à un individu ou un groupe d'individus.

La formation d'un cadre sportif à vocation pédagogique recouvre trois niveaux de qualifications indépendants, non hiérarchisés.

MONITEUR SPORTIF INITIATEUR : Animer - Initier - Fidéliser à la pratique sportive

NB : Il est possible d'envisager une qualification « Animateur sportif » dans la discipline spécifique. La formation « Animateur sportif » doit être constituée exclusivement de certains modules clairement identifiés et issus de la formation « Moniteur Sportif Initiateur ».

Au terme des processus de formation et d'évaluation, le candidat « Animateur sportif » reçoit une certification fédérale et non pas un brevet homologué par l'AG Sport.

MONITEUR SPORTIF EDUCATEUR : Former et consolider les bases de la performance

MONITEUR SPORTIF ENTRAÎNEUR : Systématiser et optimaliser l'entraînement pour performer

Tous ces niveaux de qualification sont structurés en fonction :

- de **prérequis** : compétences préalables à la formation ;
- du **profil de fonction** : capacité d'appliquer, d'utiliser des connaissances (savoirs), aptitudes (savoir-faire) et attitudes (savoir-être) de façon intégrée pour agir dans un contexte défini (éducation, travail, développement personnel ou professionnel) ;
- du **public cible** : public à charge du cadre sportif ;
- du **cadre d'intervention** : cadre, domaine et lieu où se déroule la fonction.
- du **cadre d'autonomie et de responsabilité** : cadre, contexte, niveaux d'autonomie et de responsabilité par rapport à la fonction

Afin de pouvoir constituer les modules de formation (unités indépendantes et identifiables de contenus de formation), chaque niveau de qualification indépendant est envisagé sous l'angle de 5 thématiques :

- Thématique 1 : Cadre institutionnel et législatif.
- Thématique 2 : Didactique et méthodologie.
- Thématique 3 : Facteurs déterminants de l'activité et de la performance.
- Thématique 4 : Aspects sécuritaires et préventifs.
- Thématique 5 : Ethique et déontologie.

2.1 Moniteur Sportif Initiateur (compétences générales)

2.1.1 Pré requis du Moniteur Sportif Initiateur (MSIn)

- Etre âgé de 16 ans minimum à la date de début de formation au sein de la plateforme de formation en ligne des cours généraux du niveau moniteur sportif initiateur (CG MSIni.).

2.1.2 Profil de fonction du Moniteur Sportif Initiateur

- Faire découvrir et diversifier l'activité sportive en privilégiant l'approche par le jeu.
- Permettre de s'amuser individuellement et collectivement grâce au sport.
- Animer la pratique sportive.
- Continuer le développement des habiletés motrices générales.
- Développer progressivement des habiletés motrices spécifiques.
- Motiver à l'apprentissage sportif.
- Intégrer le développement des qualités mentales, cognitives et émotionnelles dans et par l'activité sportive individuelle et/ou collective.
- Fidéliser à une activité sportive dans l'optique d'une pratique de compétition et/ou récréative poursuivie tout au long de la vie.
- S'intégrer dans une équipe d'encadrement sportif.

2.1.3 Public cible du Moniteur Sportif Initiateur

- Tous les âges.
- Pratiquants « loisir » novices et débutants.
- Sportifs en phase de formation de base.

2.1.4 Cadre d'intervention du Moniteur Sportif Initiateur

- Clubs (équipes structurées, écoles de sport, ...).
- Programmes ADEPS d'animation et d'initiation sportive.
- Associations sportives diverses (sport senior, pratique loisir encadrée, ...).
- Commune (centres sportifs locaux, activité de quartier, plaine sportive, ...).

2.1.5 Cadre d'autonomie et de responsabilité du Moniteur Sportif Initiateur

- Agir avec une marge d'initiative restreinte dans des situations caractérisées au sein d'un domaine d'encadrement et/ou de formation dans lesquelles un nombre important de facteurs prévisibles sont susceptibles de changer, et avec une responsabilité complète de son travail.

3 DESCRIPTION DES MODALITES PREALABLES A L'ORGANISATION DE LA FORMATION (MSIn.).

Ce chapitre répond à l'Art. 38. § 4 du décret du 03 mai 2019, au point 3 (La description des modalités préalables à l'organisation de la formation).

3.1 Schéma de base d'organisation de la formation générale « Moniteur Sportif Initiateur »

- Les cours généraux sont organisés par l'A.G. Sport, sauf protocole d'accord et délégation à un opérateur.
- Toutes les informations organisationnelles sont présentées au sein du site ADEPS www.sport-adeps.be sous la rubrique : « Formation Moniteur ».
- Toutes ces informations sont accessibles à tous les opérateurs de formation reconnus (fédérations et institutions délégataires pour l'organisation des formations de cadres).
- **Organisation via des éditions de formation et d'évaluation via une LMS (Learning Management System).**
 - Après inscription, le candidat reçoit un code d'accès à la plateforme LMS.
 - Il est guidé pour l'étude des matières proposées via des modules de cours en ligne (parcours de formation individualisé) afin d'optimiser ses chances de réussite.
 - Les évaluations certificatives des savoirs seront réalisées directement en cours de parcours de formation sur la plateforme LMS.
- L'organisation de la formation s'effectue sur base d'unités de formation (modules clairement identifiables).

3.2 Ouverture/fermeture/annulation/organisation d'une édition de formation et d'évaluation via une LMS.

- Le nombre minimum de candidats pour l'ouverture officielle d'une édition de formation certificative est limité (en fonction des capacités administratives et de suivi de formations.).
- L'Administration Générale se réserve de droit d'annuler/postposer des modules certificatifs. Dans ce cas, les candidats inscrits recevraient des informations spécifiques par rapport aux suites réservées à ces cas de figure.
- L'Administration Générale se réserve le droit de limiter les inscriptions aux évaluations à un nombre défini (capacité de la LMS)
- L'Administration Générale organise les sessions certificatives et dicte les règles/consignes de ces dernières aux candidats. Ceux-ci se doivent de respecter ces règles et consignes sous peine de mesures pouvant aller jusqu'à l'annulation de l'évaluation ou l'exclusion/non-participation aux sessions d'évaluation certificatives au sein de la LMS du (des) candidat(s) en cause.

3.3 Informations diverses

- Pas de cours réalisés en présence physique (dans auditoire, classe, ..) d'un chargé de cours.
- Accès pour les candidats à un parcours de formation personnalisé.
- L'âge d'accès à la formation est de minimum 16 ans à la date d'inscription à la formation.
- L'âge minimum pour l'homologation d'un diplôme spécifique par l'AG Sport (MSInitiateur) est de 18 ans.
- L'inscription est définitive après avoir satisfait aux différents critères d'accès et de paiement des droits d'inscriptions aux éditions d'évaluation, précédées ou pas de formation.

- Tout manquement par un candidat au paiement des droits d'inscriptions a comme conséquence le nonaccès à la plateforme LMS (pas de code d'accès) et/ou le cas échéant débouche sur non-proclamation des résultats obtenus.
- A titre d'exemple, les droits d'inscription pour l'édition 2020 s'élèvent à 40 €.
- L'accès aux cours généraux ne nécessite pas de test préliminaire ou probatoire d'aptitudes à la formation.
- L'accès aux cours généraux ne nécessite pas la possession d'un classement, d'un grade, d'un niveau de compétence officiel,...
- Le principe de la Valorisation d'Acquis de Formation par d'autres filières est d'application pour les Cours Généraux. Les modalités de la VAF sont précisées à la section 7 (conditions de dispense ou d'équivalence de diplôme).
- Chaque candidat est conscient qu'un accès à des « outils informatiques » (PC-tablette-smartphone-...) est nécessaire pour son parcours de formation et d'évaluation certificative. Vu que son parcours est individualisé il peut utiliser ses outils personnels et/ou utiliser ceux proposés par des tiers, institutions publiques, bibliothèques, ...
- Les candidats sont invités à se conformer aux règles d'usage en ce qui concerne l'utilisation d'une plateforme e-learning.

3.4 Durée théorique de la formation Moniteur Sportif Initiateur

Les volumes horaires pour chaque module sont repris dans le descriptif (voir Chapitre 4) de ce document.

- Activités en présentiel au sein de la plateforme LMS :

Ces activités sont déclinées en « charge théorique de travail ». Cette dernière indique le temps en principe nécessaire aux apprenants pour suivre toutes les activités de formation et d'apprentissage concordantes (écoutes, lectures, rédaction, étude personnelle, visionnage de vidéos, d'animations, utilisation de divers outils média, ...) ainsi que tous types/formes d'évaluations requises pour parvenir aux résultats d'apprentissage attendus.

Dès lors, l'estimation de la charge de travail ne doit pas être exclusivement basée sur le nombre d'heures passées en compagnie des chargés de cours / des formateurs / des évaluateurs / (activités en présentiel). La charge théorique de travail est donc bien plus large et englobe aussi l'ensemble des activités d'apprentissage et de préparation aux certifications / évaluations.

Chaque module est identifié en charge théorique de travail (voir Chapitre 4)

Dès que le candidat s'inscrit à une formation via la plateforme LMS il possède 3 mois (90 jours) à partir de la date d'accès à cette plateforme afin de réaliser l'ensemble de son parcours de formation (en ce compris les évaluations certificatives). Au-delà de ce délai, le candidat ne pourra plus accéder à la plateforme. Le candidat devra s'acquitter de nouveaux droits d'inscription. Seuls les « blocs » (enchaînement de modules tel qu'explicité ci-dessus) finalisés et certifiés pourraient faire l'objet d'une dispense.

Une exception est faite au début de la mise en place de cette plateforme (septembre 2020) car tous les modules ne seront pas accessibles. Pour les candidats inscrits le délai des 3 mois (90 jours) entrera en vigueur dès que tous les modules certificatifs seront mis en place.

3.5 Documents administratifs à fournir par le candidat

- Fiche d'inscription ad hoc dûment complétée sur le site www.sport-adepts.be ou de l'opérateur de formation désigné par l'AG Sport.
- Présentation des documents de réussite ou de dispense de module(s) de cours généraux du niveau concerné (principe de VAF).
- Copie d'un document (la carte d'identité,...) permettant la vérification de l'âge du candidat.
- Preuve d'acquiescement des droits administratifs divers.

3.6 Communication des données personnelles

- Lors d'une inscription aux cours généraux (VAF-cours-évaluations,...) le candidat signifie et accepte les conditions concernant la gestion et la communication potentielle de ses données personnelles.
- Les données à caractère personnel sont stockées sur des serveurs gérés par ETNIC.
- La récolte et la conservation du Numéro de Registre National a été autorisée par la Commission de la Protection de la Vie Privée le 16/05/2018 (Délibération RN n°30/2018 du 16 mai 2018).
- Lors de l'inscription en ligne (ou par d'autres biais) diverses informations de données personnelles sont sollicitées auprès du candidat : Nom, Prénom, date de naissance, Adresse, numéro de registre national, téléphone, adresse mail, niveau d'études, discipline sportive.
- Via son inscription le candidat atteste avoir pris connaissance du cahier des charges des cours généraux Moniteur Sportif Initiateur, est en phase avec les modalités d'organisation et accepte que ses coordonnées soient collectées et utilisées pour l'accès à la plateforme LMS.
En effet, les informations collectées (Nom-prénom-adresse mail- parcours de formation complet ou via VAE) seront communiquées au gestionnaire de la plateforme LMS, notamment en vue de paramétrer les codes d'accès et son parcours de formation.
- Lors du parcours de formation et des évaluations certificatives via la plateforme LMS le candidat s'engage par le seul fait de son inscription à n'effectuer aucune capture d'écran ni de diffusion externe. Et ce, sous peine de mesures pouvant aller de l'annulation de l'évaluation ou l'exclusion du (des) candidat(s) en cause, voire de poursuites juridiques.
- L'AG Sport se réserve le droit de communiquer les noms et coordonnées des candidats lauréats aux formations générales vers l'(les)opérateur(s) de formation(s) qui gère(nt) la discipline sportive identifiée par le candidat lors de son inscription.
- Cet échange d'information se fait dans le seul but de gérer une base de données commune pour la gestion des candidats à une formation spécifique, et sans aucun but commercial.
- Chaque candidat peut refuser cette disposition en prenant contact de façon formelle avec l'Administration (voir 1.1 Informations concernant l'AG Sport).
- Chaque candidat a le droit de demander au responsable du traitement l'accès aux données à caractère personnel, la rectification ou l'effacement de celles-ci, ou une limitation du traitement relatif à la personne concernée, ou du droit de s'opposer au traitement et du droit à la portabilité des données.
- Les données personnelles sont conservées de manière illimitée en interne du service des Formations des cadres de l'AG Sport afin d'avoir une traçabilité concernant les parcours de formation.
- Certaines données sont utilisées à des fins statistiques internes mais sont dès lors gérées de façon totalement anonyme.
- Pour toute demande spécifique au RGPD (Révision Générale de Protection des Données) un Comité de Projet a été mis en place et peut être contacté via cette adresse : protectiondesdonnees@cfwb.be

3.7 Modalités d'inscription (préalable et définitive)

- Les renseignements importants quant à la bonne information des candidats se feront via le site internet www.sport-adepts.be et/ou via courriel.
- Les montants et modalités de paiement des droits d'inscription pour chaque niveau de formation seront communiqués sur le site internet www.sport-adepts.be.
- Les procédures d'inscription en ligne sont explicitées sur le site internet www.sport-adepts.be
- Les demandes d'inscription sont traitées par ordre de réception de paiement. Un mail de confirmation et/ou une information concernant les paiements est envoyé au candidat.
- Le paiement est réalisé uniquement via un paiement en ligne.
- L'inscription définitive aux formations/évaluations est conditionnée au paiement total des droits d'inscriptions ad hoc.
- Pour rappel, tout manquement par un candidat au paiement des droits d'inscriptions a comme conséquence le nonaccès aux évaluations et/ou le cas échéant débouche sur la non-proclamation des résultats obtenus.
- Aucune inscription n'est acceptée après la fermeture des inscriptions.
- Les critères d'accès à la plateforme LMS sont notamment l'âge et le paiement effectif des droits d'inscription.
- Les évaluations certificatives sont organisées au sein de la plateforme LMS. Les modalités organisationnelles sont explicitées au sein de la section 6 : **REFERENTIEL « EVALUATION » : DESCRIPTION DES MODALITES D'EVALUATION**

3.8 Modalités de paiement en ligne

- L'unique moyen de paiement de la formation Moniteur Sportif Initiateur est un paiement en ligne (électronique) par carte bancaire.
- Toutes les informations concernant ce paiement se retrouvent sur le site www.sport-adepts.be.
- Aucune données personnelles (numéro de carte - codes -....) ne sont récoltées, utilisables ou accessibles par l'AG Sport.

3.9 Droit de rétractation - effets de la rétractation

Chaque candidat inscrit après un paiement a le droit de se rétracter par rapport à son inscription sans donner de motif et ce dans un délai maximal de quatorze jours calendrier.

Le délai de rétractation expire quatorze jours calendrier après le jour où le candidat a reçu la confirmation de son inscription (courriel-courrier).

Pour exercer le droit de rétractation, le candidat doit notifier celle-ci à l'Administration :

Fédération Wallonie Bruxelles
Administration Générale du Sport
Direction : Vie Fédérale
Service : Formation de cadres sportifs
Boulevard Léopold II, 44 - 1080 Bruxelles
Tél : 02/413 20 76
Personne de contact : Monsieur Valéry GERARD
du lundi au vendredi de 09h00 à 11h45 et 13h45 à 16h00
e-mail : adepts.coursgeneraux@cfwb.be

La décision de rétractation de l'inscription doit être formalisée au moyen d'une déclaration dénuée d'ambiguïté (lettre envoyée par la poste ou courrier électronique via uniquement les coordonnées indiquées supra). La date de la poste et/ou du mail faisant foi !

Le candidat peut utiliser le *modèle de formulaire de rétractation* (voir en annexe) mais sans obligation.

Le candidat qui utilise cette possibilité, recevra sans délai un accusé de réception de la rétractation sur un support durable (par exemple, par courriel).

Pour que le délai de rétractation soit respecté, il suffit que le candidat transmette la communication relative à l'exercice du droit de rétractation avant l'expiration du délai de rétractation.

En cas de rétractation de l'inscription du candidat dans les délais, l'Administration remboursera tous les paiements reçus de la part du candidat sans retard excessif. Celle-ci procèdera au remboursement en utilisant le même moyen de paiement et compte bancaire que celui qui aura été utilisé pour la transaction initiale, sauf si le candidat sollicite expressément un moyen différent. En tout état de cause, ce remboursement n'occasionnera pas de frais pour le demandeur.

3.10 Modalités particulières (langue - handicaps divers - photos - documents, manque à l'éthique,...)

- Tous les documents et évaluations sont exclusivement réalisés en français.
- Tout candidat doit avoir un niveau minimum de compétences langagières en français. Ces niveaux minima requis sont identifiés dans le Cadre Européen commun de référence pour les langues.
 - Compréhension à l'écoute : compétence minimale de niveau B2¹
 - Compréhension à la lecture : compétence minimale de niveau B1²
 - Compétence à l'écriture : compétence minimale de niveau B1³
- Tout handicap ou difficultés particulières doivent être communiqués préalablement (lors de l'inscription et au plus tard 15 jours ouvrables avant la toute évaluation certificative de la part du candidat via la LMS. Et ce, afin que l'opérateur de formation puisse analyser la situation. Ce délai minimal permettra d'essayer de trouver une solution adaptée à ce handicap et/ou difficultés particulières en vue du passage des épreuves d'évaluation.

L'opérateur de formation ne pourra nullement être tenu pour responsable si une solution adaptée ne peut être trouvée pour le candidat demandeur.

- L'AG Sport ne peut être tenue responsable si un candidat n'a pas réalisé une évaluation certificative via la LMS.
- Lors des évaluations certificatives via la plateforme LMS le candidat ne peut en aucun cas être aidé par une personne tierce de quelque façon que cela soit.
- Tout candidat inscrit s'engage à connaître et respecter la réglementation en vigueur concernant les évaluations certificatives via la LMS.

¹ Je peux comprendre des conférences et des discours assez longs et même suivre une argumentation complexe si le sujet m'en est relativement familier.

² Je peux comprendre des textes rédigés essentiellement dans une langue courante ou relative à mon travail. Je peux comprendre la description d'événements, l'expression de sentiments et de souhaits dans des lettres personnelles.

³ Je peux écrire un texte simple et cohérent sur des sujets familiers ou qui m'intéressent personnellement.

- Tout candidat qui ne respecterait pas les codes éthiques notamment repris au sein de la Charte du mouvement sportif de la Fédération Wallonie-Bruxelles¹ et/ou de Fair-play au cours des formations ou des évaluations pourrait être sanctionné. Des mesures pouvant aller jusqu'à l'annulation et l'exclusion de la formation ou l'évaluation du (des) candidat(s) en cause sont envisageables et ce sans possibilité de recours ou de remboursement. Des poursuites sont également possibles.

Exemples non exhaustifs :

- Non-respect des consignes des formateurs et des responsables de la formation et/ou des évaluations
- Attitude et/ou un langage non correct(s) tant à l'égard des autres candidats et/ou des formateurs et/ou du personnel de l'ADEPS.
- Détention et/ou de consommation des boissons alcoolisées ou toutes autres substances nocives ou illicites, lors des formations et/ou des évaluations,....
- Vol ou tentative de vol.
- Non-respect de l'esprit de la Charte « Vivons Sport ».
- Aide externe lors des évaluations certificatives via LMS.
-

¹ Voir « Charte – Vivons Sport » <http://www.sport-adepts.be/index.php?id=4667> .

4 REFERENTIEL « FORMATION » : DESCRIPTION DU PROGRAMME ET DU CONTENU DES COURS GENERAUX (MSIn.).

Ce chapitre répond à l'Art. 38. § 4 du décret du 03 mai 2019, au point 4 (La description des programmes et contenus de formation).

Le programme et le contenu de formation sont revus chaque année académique afin d'adapter et d'améliorer continuellement ceux-ci pour qu'ils soient en adéquation avec les réalités de terrain. Des évaluations avec les chargés de cours, les rédacteurs, les candidats (formulaire à compléter en fin de formation par exemple, enquête de satisfaction,...), l'opérateur de formation,... sont de bons moyens en vue de l'amélioration de ces formations.

Les compétences terminales à maîtriser pour un candidat « Moniteur Sportif Initiateur », ainsi que les modules de cours en fonction de chaque thématique sont inventoriés infra (tableau synoptique).

Canevas des cours généraux du niveau "Moniteur Sportif Initiateur" (12 modules en ligne (LMS), + 1 module externalisé)				
Thématique 1 Cadre institutionnel et législatif	Thématique 2 Didactique et méthodologie	Thématique 3 Facteurs déterminants de l'activité et de la performance	Thématique 4 Aspects sécuritaires et préventifs	Thématique 5 Ethique et déontologie
Module CG 111 Ma formation de cadre sportif	Module CG 121 Apprentissage et contenus en fonction de l'âge	Module CG 131 Approche de déterminants de gestion psycho-émotionnelle	Module CG 141 Une pratique en toute sécurité : la prévention	Module CG 151 Règles de bonnes conduites d'un cadre sportif
Module CG 112 Statut social et fiscal du moniteur sportif	Module CG 122 Mon action avant, pendant et après "Ma séance"	Module CG 132 Un support à l'activité physique : la « machine humaine »	Pré-requis à l'homologation / à la certification du niveau MS Initiateur Formation externalisée, déléguée à un opérateur de formation reconnu par l'AG Sport	
Module CG 113 Le paysage sportif : du pratiquant aux fédérations communautaires et nationales	Module CG 123 Le Multimedia au service de l'apprentissage sportif	Module CG 133 Déficiences et pratiques sportives : organisation du "HandiSport"	Module 1.4 * Une pratique en toute sécurité : les 1ers soins en milieu sportif	
		Module CG 134 Recommandations de base pour une bonne pratique physique		
* Cours à présence obligatoire				

Pour chaque module de formation, il est décrit/explicité en termes d'objectifs clairs et de résultats d'acquis d'apprentissages et/ou de descripteurs de connaissances / de descripteurs comportementaux (des savoir-faire physiques, techniques, tactiques, méthodologique, didactiques, pédagogiques, ...) / de compétences / ... attendus de la part du candidat au terme de la formation (générale et/ou spécifique).

Les descripteurs des "comportements" seront déclinés sous 4 niveaux attendus au terme des apprentissages:

- 1 : « Simple » information - Sensibilisation - 1ers contacts (connaissance déclarative - "se rappeler").
- 2 : Approches élémentaires permettant l'application / la reproduction de concepts fondamentaux "standardisés" (connaissances procédurales de base - "compréhension et application de base").
- 3 : Appréhension / appropriation de concepts fondamentaux permettant une autonomie fonctionnelle de base dans un contexte / dans un cadre d'intervention simple. (connaissances procédurales fonctionnelles - "compréhension, application et analyse fonctionnelles).
- 4 : Maîtrise / adaptation au contexte, possibilité de transposition élémentaire à un autre contexte similaire. (connaissances procédurales élaborées - "de l'analyse d'une situation fonctionnelle à l'élaboration/conception d'une nouvelle situation dans un contexte similaire).

4.1 Thématique 1 : Cadre institutionnel et législatif

- **Objectifs généraux :**

Les objectifs généraux de cette thématique sont les connaissances et savoirs théoriques de base en vue de :

- Comprendre et de se référer aux notions élémentaires de responsabilité civile et pénale.
 - Se situer dans le cadre institutionnel régentant le sport dans la Fédération Wallonie-Bruxelles.
 - Comprendre le profil du paysage sportif belge.
 - Se référer aux règles de base d'une activité sportive.
 - ...
- **Nombre de modules de cours de la thématique 1 « Cadre institutionnel et législatif » : 3**
 - **Identification des modules de cours de la thématique 1 « Cadre institutionnel et législatif » :**
 - CG111_ Ma formation de cadre sportif
 - CG112_ Statut social et fiscal du moniteur sportif
 - CG113_ Le paysage sportif : du pratiquant aux fédérations communautaires et nationales

4.1.1 Ma formation de cadre sportif (CG 111)

○ **Résumé :**

Dans ce « niveau de formation » (moniteur sportif initiateur - MS Ini.), la thématique « Cadre institutionnel et législatif » aborde et traite :

- le profil du paysage sportif belge ;
- le cadre institutionnel et l'organisation générale du Sport en Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB) ;
- la place des cadres sportifs en FWB ;
- des notions élémentaires de statut social et fiscal du cadre sportif ;
- ...

Après avoir passé sommairement en revue le cadre institutionnel et l'organisation générale du Sport en Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB)¹, le module « *Ma formation de cadre sportif* » décrit les cursus et dispositifs de formations des cadres sportifs. Les différents profils "métiers" et référentiels (compétences, fonctions, formations, évaluation et certification) y sont développés explicitement.

○ **Concepts / mots-clés :**

Décret,
Cadre sportif,
Référentiel de formation,
Profil de fonction,
Compétences.

○ **Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA) / Compétences terminales attendues au terme des apprentissages :**

Au terme de cette unité de formation, le/la candidat.e moniteur/monitrice initiateur sportif pourra se situer dans le cadre institutionnel régissant le sport en Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB), et plus particulièrement celui des formations de cadres sportifs.

¹ Ces concepts seront davantage développés dans le module CG113_Le paysage sportif : du pratiquant aux fédérations communautaires et nationales

Le/la candidat.e devrait avoir acquis les connaissances et les savoirs de base ¹ pour répondre aux questions suivantes :

Descripteurs des résultats attendus au terme des apprentissages	1	2	3	4
Dans quel cadre légal se situe ma formation et mes activités de cadre sportif ?		V		
Comment s'organisent les dispositifs et cursus de formations des cadres sportifs en FWB ?		V		
Pourquoi m'investir dans une formation de cadre sportif à vocation d'encadrement pédagogique ?		V		
Quels sont les domaines d'intervention et les fonctions des différents « niveaux » (champs de compétences) de moniteur sportif en FWB ?		V		
Quelles compétences est-il nécessaire que les moniteurs sportifs développent pour assurer leur rôle, pour être efficace dans leur fonction, et ce quel que soit leur champ d'intervention ?		V		

- **Liens entre modules de formation** - forts / élevés (*) ou très forts / très élevés (**)

Code module CG	Liens
CG 112	*
CG 113	*
CG 151	*
CG 211	*
CG 212	*

Code autre module CS	Liens
...	
...	
...	
...	
...	

¹ Niveau taxonomique 1 & 2 :

- « Simple » information - Sensibilisation – 1ers contacts (connaissance déclarative - "se rappeler")
- Approches élémentaires permettant l'application / la reproduction de concepts fondamentaux "standardisés" (connaissances procédurales de base - "compréhension et application de base")

o Volumes horaires et charge théorique de travail candidat ¹ :

Temps total en présentiel sur la plateforme LMS (hh:mm) :					03:00
Assister / participer aux cours théoriques (en ligne - synchrone et/ou asynchrone, ... apprentissages « théoriques », activités de conceptualisation, ...) <u>γ compris le processus de certification des savoirs</u> - hh:mm	03 :00	Assister / participer aux cours pratiques (sur le terrain, ... apprentissages « pratiques », exercices tactico-techniques, de démonstrations, de didactique, d'animations, de (micro-) enseignement, ...) - hh:mm	00:00	Participer à des séminaires, colloques, workshop, clinics, ... - hh:mm	00:00
S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés, stages, ... - hh:mm	00:00	Assister à des séances de révisions / Observer des séances-types - hh:mm	00:00	Se soumettre aux examens théoriques externes - hh:mm	00:00
Se soumettre aux examens pratiques - hh:mm	00:00	Autre : - hh:mm	00:00	Autre : - hh:mm	00:00

Temps total en non présentiel (hh:mm) :					00:00
S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés en dehors des activités en présentiel - hh:mm	00:00	Se préparer aux examens, étudier de manière indépendante et personnelle - hh:mm	00:00	Préparer des projets, des dossiers en dehors des activités en présentiel - hh:mm	00:00
Produire / finaliser tous types travaux (préparation, portfolio, rapports, ...) - hh:mm	00:00	Autre : - hh:mm	00:00	Autre : - hh:mm	00:00

¹ La charge de travail indique le temps en principe nécessaire aux apprenant.e.s pour suivre toutes les activités de formation et d'apprentissage concordantes (écoutes, lectures, rédaction, étude personnelle, ...) ainsi que tous types / formes d'évaluations requises pour parvenir aux résultats d'apprentissage attendus.

○ **Méthodologie et supports de l'animation :**

- ***Méthodologie:***

Parcours de formation en e-learning sur le LMS¹ dédié.

Magistral	V	Interactif / interdépendant / participatif	V	Classe inversée	V
Outils "digital learning"	V	Mise en situation de résolution de problème (étude de cas)	O	Ateliers (semi-) dirigés ;	O
Micro-enseignement entre candidats	O	Mises en situation avec public cible	O	Autre : Séance de questions-réponses	V
Auto-formation, recherches personnelles	O	Documentations / expériences personnelles	O	Autre :	O

- ***Supports:***

▪ **Type de support de cours :**

Syllabus "classique" sous forme électronique	V	PréAO ² : ppt, prezi, keynote, scenarii, ...	V	Cahier formaté d'exercices	O
Notes personnelles du candidat	V	Livres, manuels, revues, articles, ... sous format électronique	V	Dossiers, portfolio, ...	O
Vidéos, clips, podcasts, ...	V	Autre : Quizz en ligne	V	Autre : FAQ	V

▪ **Mode diffusion :**

Exposé "tableau", projection, ... sans support	O	Format "papier"	O	Format électronique, digital, numérique, ...	V
Distribués / envoyés	O	A télécharger	V	Plateforme type "LMS"	V
Autre ...	O	Autre :	O	Autre :	O

¹ LMS : Learning Management System, est la plateforme support de formation en ligne

² PréAO : Présentation Assistée par Ordinateur de type PPT, genially, prezy, ...

○ **Modalités d'évaluation :**

- **Champs d'évaluation :**

Savoirs/connaissances	V	SF Techniques	O	SF Tactiques	O	SF Tactico-Techniques	O
SF Didactiques	O	SF Méthodologiques	O	SF Pédagogiques	O	SE / Attitudes	O

- **Type d'évaluation :**

Continue / permanente / formative / en cours de formation	V	Sommative	O	Certificative	V
---	---	-----------	---	---------------	---

Normative	O	Critériée	V
-----------	---	-----------	---

- **Forme d'évaluation :**

▪ **Contexte :**

Orale	O	Ecrite	O
Pratique s/ terrain	O	LMS	V

▪ **Mode :**

Divers outils media d'évaluation en cours de parcours en ligne, dont notamment :

QCM	V	Questions ouvertes	O	Etudes de cas / mise en situation	O
Démonstrations	O	Dossier / portfolio	O	Cahier de travail / d'exercices	O
Diverses modalités du principe « Texte à trous »	V	Tous types d'appariements	V	Photos et/ou vidéos enrichies	V
Composition ouverte (étude de cas, situation de résolution de problème, ...)	V	Portfolio	V		

- **Critères d'évaluation :**

Le candidat doit valider l'ensemble des exercices pédagogiques et des évaluations proposées pour réussir le module.

○ **Normes d'encadrement et de matériel :**

- Un accès personnalisé à la plateforme LMS via internet

○ **Qualifications et expériences utiles exigées pour les intervenants**

<u>Titres / qualifications</u>	<u>Expériences utiles</u>
Etre détenteur d'un diplôme / d'un titre / d'un certificat d'aptitude pédagogique	Faire preuve (justification) de connaissances particulièrement pointues et d'une expérience utile effective dans le domaine de l'organisation institutionnel du Sport en FWB.
Etre détenteur d'un brevet Adeps à « vocation pédagogique » (Aide-Moniteur ou Niveau 2 minimum recyclé ou Moniteur Sportif Initiateur)	

○ **Diplômes, brevets, certifications¹ donnant droit à une dispense totale du module de plein droit :**

<u>Intitulé</u>	<u>Année de délivrance²</u>

¹ Obligation d'une certification / d'une validité par une autorité publique

² Année de délivrance maximale (au plus tard délivré le ...)

4.1.2 Statut social et fiscal du moniteur sportif (CG 112)

○ **Résumé :**

L'objectif de cette unité de formation est de fournir aux futurs moniteurs sportifs des réponses aussi claires que possibles sur les aspects légaux de leur pratique.

Dans le module vu au cours de la formation générale du «Moniteur Sportif Initiateur», le statut social et fiscal du moniteur sportif est abordé dans ses principaux aspects. Le régime du volontaire, de l'indépendant complémentaire et du vacataire, statuts les plus usuels pour les collaborateurs sportifs seront particulièrement développés. Le statut de sportif rémunéré sera aussi évoqué.

Dans le module vu au cours de la formation générale du «Moniteur Sportif Educateur», ce sont les notions de responsabilité civile et pénale qui sont détaillées. Le degré de responsabilité et les risques auxquels les moniteurs sportifs sont confrontés lorsqu'ils interviennent dans l'encadrement de groupes sont abordés sous l'angle de questions, de cas et d'exemples concrets.

Cette «double» unité de formation est volontairement laissée en une partie unique, à savoir qu'elle rassemble les modules du niveau «Moniteur Sportif Initiateur» et du niveau «Moniteur Sportif Educateur». Cette organisation permettra à chacun de s'informer plus avant sur les aspects légaux et juridiques de sa pratique.

○ **Concepts / mots-clés :**

Statut social
Statut fiscal
Rémunération

○ **Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA) / Compétences terminales attendues au terme des apprentissages :**

Le/la candidat.e devrait avoir acquis les connaissances et les savoirs de base ¹ pour répondre aux questions suivantes :

Descripteurs des résultats attendus au terme des apprentissages	1	2	3	4
Le candidat peut répondre à ses obligations légales en matière de statut social et fiscal		V		
Le candidat connaît les différents types de statut qu'un moniteur sportif peut avoir		V		
Le candidat comprend les contrats appliqués à ces différents statuts		V		
Le candidat connaît les moyens de rémunérations appliqués à son activité		V		

¹ Niveau taxonomique 1 & 2 :

- « Simple » information - Sensibilisation – 1ers contacts (connaissance déclarative - "se rappeler")
- Approches élémentaires permettant l'application / la reproduction de concepts fondamentaux "standardisés" (connaissances procédurales de base - "compréhension et application de base")

- Liens entre modules de formation - forts / élevés (*) ou très forts / très élevés (**)

Code module CG	Liens
211	**
212	*
...	

Code autre module CS	Liens
...	
...	
...	

- Volumes horaires et charge théorique de travail :

Temps total en présentiel sur la plateforme LMS (hh:mm) :					03:00
Assister / participer aux cours théoriques (en ligne - synchrone et/ou asynchrone, ... apprentissages « théoriques », activités de conceptualisation, ...) <u>γ</u> <u>compris le processus de certification des savoirs</u> - hh:mm	03 :00	Assister / participer aux cours pratiques (sur le terrain, ... apprentissages « pratiques », exercices tactico-techniques, de démonstrations, de didactique, d'animations, de (micro-) enseignement, ...) - hh:mm	00:00	Participer à des séminaires, colloques, workshop, clinics, ... - hh:mm	00:00
S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés, stages, ... - hh:mm	00:00	Assister à des séances de révisions / Observer des séances-types - hh:mm	00:00	Se soumettre aux examens théoriques externes - hh:mm	00:00
Se soumettre aux examens pratiques - hh:mm	00:00	Autre : - hh:mm	00:00	Autre : - hh:mm	00:00

Temps total en non présentiel (hh:mm) :					00:00
S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés en dehors des activités en présentiel - hh:mm	00:00	Se préparer aux examens, étudier de manière indépendante et personnelle - hh:mm	00:00	Préparer des projets, des dossiers en dehors des activités en présentiel - hh:mm	00:00
Produire / finaliser tous types travaux (préparation, portfolio, rapports, ...) - hh:mm	00:00	Autre : - hh:mm	00:00	Autre : - hh:mm	00:00

○ **Méthodologie et supports de l'animation :**

- ***Méthodologie:***

Parcours de formation en e-learning sur le LMS¹ dédié.

Magistral	V	Interactif / interdépendant / participatif	V	Classe inversée	V
Outils "digital learning"	V	Mise en situation de résolution de problème (étude de cas)	O	Ateliers (semi-) dirigés ;	O
Micro-enseignement entre candidats	O	Mises en situation avec public cible	O	Autre : Séance de questions-réponses	V
Auto-formation, recherches personnelles	O	Documentations / expériences personnelles	O	Autre :	O

- ***Supports:***

▪ **Type de support de cours :**

Syllabus "classique" sous forme électronique	V	PréAO ² : ppt, prezi, keynote, scenarii, ...	V	Cahier formaté d'exercices	O
Notes personnelles du candidat	V	Livres, manuels, revues, articles, ... sous format électronique	V	Dossiers, portfolio, ...	O
Vidéos, clips, podcasts, ...	V	Autre : Quizz en ligne	V	Autre : FAQ	V

▪ **Mode diffusion :**

Exposé "tableau", projection, ... sans support	O	Format "papier"	O	Format électronique, digital, numérique, ...	V
Distribués / envoyés	O	A télécharger	V	Plateforme type "LMS"	V
Autre ...	O	Autre :	O	Autre :	O

¹ LMS : Learning Management System, est la plateforme support de formation en ligne

² PréAO : Présentation Assistée par Ordinateur de type PPT, genially, prezi, ...

○ **Modalités d'évaluation :**

- **Champs d'évaluation :**

Savoirs/connaissances	V	SF Techniques	O	SF Tactiques	O	SF Tactico-Techniques	O
SF Didactiques	O	SF Méthodologiques	O	SF Pédagogiques	O	SE / Attitudes	O

- **Type d'évaluation :**

Continue / permanente / formative / en cours de formation	V	Sommative	O	Certificative	V
---	---	-----------	---	---------------	---

Normative	O	Critériée	V
-----------	---	-----------	---

- **Forme d'évaluation :**

▪ **Contexte :**

Orale	O	Ecrite	O
Pratique s/ terrain	O	LMS	V

▪ **Mode :**

Divers outils media d'évaluation en cours de parcours en ligne, dont notamment :

QCM	V	Questions ouvertes	O	Etudes de cas / mise en situation	O
Démonstrations	O	Dossier / portfolio	O	Cahier de travail / d'exercices	O
Diverses modalités du principe « Texte à trous »	V	Tous types d'appariements	V	Photos et/ou vidéos enrichies	V
Composition ouverte (étude de cas, situation de résolution de problème, ...)	V	Portfolio	V		

- **Critères d'évaluation :**

Le candidat doit valider l'ensemble des exercices pédagogiques et des évaluations proposées pour réussir le module.

○ **Normes d'encadrement et de matériel :**

- Un accès personnalisé à la plateforme LMS via internet

○ **Qualifications et expériences utiles exigées pour les intervenants**

<u>Titres / qualifications</u>	<u>Expériences utiles</u>
	Faire preuve (justification) de connaissances particulièrement pointues et d'une expérience utile effective dans le domaine législatif et juridique du Sport en FWB.

○ **Diplômes, brevets, certifications¹ donnant droit à une dispense totale du module de plein droit :**

<u>Intitulé</u>	<u>Année de délivrance²</u>
<u>Cours généraux niveau 3</u>	X
<u>Dirigeant de club</u>	X
<u>Dirigeant sportif de Fédération</u>	X
<u>Gestionnaire d'infrastructures sportives</u>	X

¹ Obligation d'une certification / d'une validité par une autorité publique

² Année de délivrance maximale (au plus tard délivré le ...)

4.1.3 Le paysage sportif : du pratiquant aux fédérations communautaires et nationales (CG113)

○ **Résumé :**

La pratique du sport s'inscrit dans un paysage sportif organisationnel et réglementaire qu'il importe de comprendre si l'on exerce des responsabilités d'encadrant sportif. Le moniteur sportif ou l'officiel adhère à un club et en devient un des acteurs déterminants en raison de son contact direct avec les sportifs. Il doit donc en connaître le fonctionnement.

Cette unité de formation entend offrir au candidat moniteur sportif une perception claire de la place qu'il occupe dans le paysage sportif. Outre l'ancrage du club dans le mouvement sportif, le moniteur sportif devrait aussi mesurer pleinement son intégration dans la communauté locale. Ceci nous amènera à développer brièvement la notion de politique de club et à mettre en exergue l'influence que les moniteurs sportifs devraient exercer à ce niveau.

○ **Concepts / mots-clés :**

Club
Fédération communautaire
Fédération nationale

○ **Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA) / Compétences terminales attendues au terme des apprentissages :**

Le/la candidat.e devrait avoir acquis les connaissances et les savoirs de base ¹ pour répondre aux questions suivantes :

Descripteurs des résultats attendus au terme des apprentissages	1	2	3	4
Le candidat peut se situer dans le cadre institutionnel régentant le sport en Fédération Wallonie-Bruxelles		V		
Le candidat comprend le rôle que joue un moniteur sportif dans un club		V		
Le candidat comprend le rôle du club envers ses membres et la fédération dont il dépend		V		
Le candidat comprend la place des fédérations et des Mouvements Olympique/Paralympique dans le paysage organisationnel sportif		V		
Le candidat sait envisager la planification stratégique d'un club sportif		V		

○ **Liens entre modules de formation - forts / élevés (*) ou très forts / très élevés (**)**

Code module CG	Liens
...	
...	
...	

Code autre module CS	Liens
...	
...	
...	

○ **Volumes horaires et charge théorique de travail :**

¹ Niveau taxonomique 1 & 2 :

- « Simple » information - Sensibilisation – 1ers contacts (connaissance déclarative - "se rappeler")
- Approches élémentaires permettant l'application / la reproduction de concepts fondamentaux "standardisés" (connaissances procédurales de base - "compréhension et application de base")

Temps total en présentiel sur la plateforme LMS (hh:mm) :					03:00
Assister / participer aux cours théoriques (en ligne - synchrone et/ou asynchrone, ... apprentissages « théoriques », activités de conceptualisation, ...) <u>γ</u> <u>compris le processus de certification des savoirs</u> - hh:mm	03 :00	Assister / participer aux cours pratiques (sur le terrain, ... apprentissages « pratiques », exercices tactico-techniques, de démonstrations, de didactique, d'animations, de (micro-) enseignement, ...) - hh:mm	00:00	Participer à des séminaires, colloques, workshop, clinics, ... - hh:mm	00:00
S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés, stages, ... - hh:mm	00:00	Assister à des séances de révisions / Observer des séances-types - hh:mm	00:00	Se soumettre aux examens théoriques externes - hh:mm	00:00
Se soumettre aux examens pratiques - hh:mm	00:00	Autre : - hh:mm	00:00	Autre : - hh:mm	00:00

Temps total en non présentiel (hh:mm) :					00:00
S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés en dehors des activités en présentiel - hh:mm	00:00	Se préparer aux examens, étudier de manière indépendante et personnelle - hh:mm	00:00	Préparer des projets, des dossiers en dehors des activités en présentiel - hh:mm	00:00
Produire / finaliser tous types travaux (préparation, portfolio, rapports, ...) - hh:mm	00:00	Autre : - hh:mm	00:00	Autre : - hh:mm	00:00

○ **Méthodologie et supports de l'animation :**

- ***Méthodologie:***

Parcours de formation en e-learning sur le LMS¹ dédié.

Magistral	V	Interactif / interdépendant / participatif	V	Classe inversée	V
Outils "digital learning"	V	Mise en situation de résolution de problème (étude de cas)	O	Ateliers (semi-) dirigés ;	O
Micro-enseignement entre candidats	O	Mises en situation avec public cible	O	Autre : Séance de questions-réponses	V
Auto-formation, recherches personnelles	O	Documentations / expériences personnelles	O	Autre :	O

- ***Supports:***

▪ **Type de support de cours :**

Syllabus "classique" sous forme électronique	V	PréAO ² : ppt, prezi, keynote, scenarii, ...	V	Cahier formaté d'exercices	O
Notes personnelles du candidat	V	Livres, manuels, revues, articles, ... sous format électronique	V	Dossiers, portfolio, ...	O
Vidéos, clips, podcasts, ...	V	Autre : Quizz en ligne	V	Autre : FAQ	V

▪ **Mode diffusion :**

Exposé "tableau", projection, ... sans support	O	Format "papier"	O	Format électronique, digital, numérique, ...	V
Distribués / envoyés	O	A télécharger	V	Plateforme type "LMS"	V
Autre ...	O	Autre :	O	Autre :	O

¹ LMS : Learning Management System, est la plateforme support de formation en ligne

² PréAO : Présentation Assistée par Ordinateur de type PPT, genially, prezi, ...

○ **Modalités d'évaluation :**

- **Champs d'évaluation :**

Savoirs/connaissances	V	SF Techniques	O	SF Tactiques	O	SF Tactico-Techniques	O
SF Didactiques	O	SF Méthodologiques	O	SF Pédagogiques	O	SE / Attitudes	O

- **Type d'évaluation :**

Continue / permanente / formative / en cours de formation	V	Sommative	O	Certificative	V
---	---	-----------	---	---------------	---

Normative	O	Critériée	V
-----------	---	-----------	---

- **Forme d'évaluation :**

▪ **Contexte :**

Orale	O	Ecrite	O
Pratique s/ terrain	O	LMS	V

▪ **Mode :**

Divers outils media d'évaluation en cours de parcours en ligne, dont notamment :

QCM	V	Questions ouvertes	O	Etudes de cas / mise en situation	O
Démonstrations	O	Dossier / portfolio	O	Cahier de travail / d'exercices	O
Diverses modalités du principe « Texte à trous »	V	Tous types d'appariements	V	Photos et/ou vidéos enrichies	V
Composition ouverte (étude de cas, situation de résolution de problème, ...)	V	Portfolio	V		

- **Critères d'évaluation :**

Le candidat doit valider l'ensemble des exercices pédagogiques et des évaluations proposées pour réussir le module.

○ **Normes d'encadrement et de matériel :**

- Un accès personnalisé à la plateforme LMS via internet

○ **Qualifications et expériences utiles exigées pour les intervenants**

<u>Titres / qualifications</u>	<u>Expériences utiles</u>
	Faire preuve (justification) de connaissances particulièrement pointues et d'une expérience utile effective dans le domaine de l'organisation institutionnelle du Sport en FWB.

○ **Diplômes, brevets, certifications¹ donnant droit à une dispense totale du module de plein droit :**

<u>Intitulé</u>	<u>Année de délivrance²</u>
<u>Cours généraux niveau 3</u>	X

¹ Obligation d'une certification / d'une validité par une autorité publique

² Année de délivrance maximale (au plus tard délivré le ...)

4.2 Thématique 2 : Didactique et méthodologie (connaissances et savoirs théoriques à maîtriser).

▪ **Objectifs généraux :**

Les objectifs généraux de cette thématique sont les connaissances et savoirs théoriques de base en vue de :

- Maîtriser les techniques d'animation d'une séance : préparer, gérer et évaluer.
 - Utiliser les moyens didactiques adéquats et faire preuve de méthode pour faciliter l'accès et l'apprentissage de base d'une activité sportive.
 - Adapter les contenus de séances en fonction du public et du niveau rencontré.
 - ...
-
- **Nombre de modules de cours de la thématique 2 « Didactique et méthodologie » : 3**
 - **Modules de cours de la thématique 2 « Didactique et méthodologie » : descriptifs voir infra**
 - **Identification des modules de cours de la thématique 2 « Didactique et méthodologie » :**
 - CG121_Apprentissage et contenu en fonction de l'âge
 - CG122_Mon action avant, pendant et après « Ma séance »
 - CG123_Le Multimédia au service de l'apprentissage sportif

4.2.1 Apprentissage et contenus en fonction de l'âge (CG 121)

○ **Résumé :**

Après avoir introduit le concept d'apprentissage moteur, cette unité de formation présente les étapes importantes du développement moteur de l'individu, allant de la petite enfance jusqu'à la personne âgée. Ensuite, pour chaque tranche d'âge, cette unité de formation détaille comment adapter le contenu et l'approche pédagogique en fonction des caractéristiques de la population.

○ **Concepts / mots-clés :**

Apprentissage moteur
Apprentissage social
Acte moteur
Développement moteur

○ **Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA) / Compétences terminales attendues au terme des apprentissages :**

Le/la candidat.e devrait avoir acquis les connaissances et les savoirs de base ¹ pour répondre aux questions suivantes :

Descripteurs des résultats attendus au terme des apprentissages	1	2	3	4
Le candidat adapte le contenu des séances en fonction du public et du niveau rencontré		V		
Le candidat comprend les différentes formes d'apprentissage (social et moteur)		V		
Le candidat connaît les règles pour favoriser un développement sur le long terme		V		
Le candidat connaît les différentes étapes de l'apprentissage moteur		V		
Le candidat connaît les caractéristiques du développement moteur à différents moments du développement de l'enfant/du jeune		V		
Le candidat connaît les caractéristiques du développement moteur pour les adultes/personnes âgées		V		

○ **Liens entre modules de formation - forts / élevés (*) ou très forts / très élevés (**)**

Code module CG	Liens
123	*
...	
...	
...	
...	
...	

Code autre module CS	Liens
...	
...	
...	
...	
...	
...	

¹ Niveau taxonomique 1 & 2 :

- « Simple » information - Sensibilisation – 1ers contacts (connaissance déclarative - "se rappeler")
- Approches élémentaires permettant l'application / la reproduction de concepts fondamentaux "standardisés" (connaissances procédurales de base - "compréhension et application de base")

o Volumes horaires et charge théorique de travail :

Temps total en présentiel sur la plateforme LMS (hh:mm) :					12:00
Assister / participer aux cours théoriques (en ligne - synchrone et/ou asynchrone, ... apprentissages « théoriques », activités de conceptualisation, ...) <u>γ compris le processus de certification des savoirs</u> - hh:mm	12 :00	Assister / participer aux cours pratiques (sur le terrain, ... apprentissages « pratiques », exercices tactico-techniques, de démonstrations, de didactique, d'animations, de (micro-) enseignement, ...) - hh:mm	00:00	Participer à des séminaires, colloques, workshop, clinics, ... - hh:mm	00:00
S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés, stages, ... - hh:mm	00:00	Assister à des séances de révisions / Observer des séances-types - hh:mm	00:00	Se soumettre aux examens théoriques externes - hh:mm	00:00
Se soumettre aux examens pratiques - hh:mm	00:00	Autre : - hh:mm	00:00	Autre : - hh:mm	00:00

Temps total en non présentiel (hh:mm) :					00:00
S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés en dehors des activités en présentiel - hh:mm	00:00	Se préparer aux examens, étudier de manière indépendante et personnelle - hh:mm	00:00	Préparer des projets, des dossiers en dehors des activités en présentiel - hh:mm	00:00
Produire / finaliser tous types travaux (préparation, portfolio, rapports, ...) - hh:mm	00:00	Autre : - hh:mm	00:00	Autre : - hh:mm	00:00

○ **Méthodologie et supports de l'animation :**

- ***Méthodologie:***

Parcours de formation en e-learning sur le LMS¹ dédié.

Magistral	V	Interactif / interdépendant / participatif	V	Classe inversée	V
Outils "digital learning"	V	Mise en situation de résolution de problème (étude de cas)	O	Ateliers (semi-) dirigés ;	O
Micro-enseignement entre candidats	O	Mises en situation avec public cible	O	Autre : Séance de questions-réponses	V
Auto-formation, recherches personnelles	O	Documentations / expériences personnelles	O	Autre :	O

- ***Supports:***

▪ **Type de support de cours :**

Syllabus "classique" sous forme électronique	V	PréAO ² : ppt, prezi, keynote, scenarii, ...	V	Cahier formaté d'exercices	O
Notes personnelles du candidat	V	Livres, manuels, revues, articles, ... sous format électronique	V	Dossiers, portfolio, ...	O
Vidéos, clips, podcasts, ...	V	Autre : Quizz en ligne	V	Autre : FAQ	V

▪ **Mode diffusion :**

Exposé "tableau", projection, ... sans support	O	Format "papier"	O	Format électronique, digital, numérique, ...	V
Distribués / envoyés	O	A télécharger	V	Plateforme type "LMS"	V
Autre ...	O	Autre :	O	Autre :	O

¹ LMS : Learning Management System, est la plateforme support de formation en ligne

² PréAO : Présentation Assistée par Ordinateur de type PPT, genially, prezi, ...

○ **Modalités d'évaluation :**

- **Champs d'évaluation :**

Savoirs/connaissances	V	SF Techniques	O	SF Tactiques	O	SF Tactico-Techniques	O
SF Didactiques	O	SF Méthodologiques	O	SF Pédagogiques	O	SE / Attitudes	O

- **Type d'évaluation :**

Continue / permanente / formative / en cours de formation	V	Sommative	O	Certificative	V
---	---	-----------	---	---------------	---

Normative	O	Critériée	V
-----------	---	-----------	---

- **Forme d'évaluation :**

▪ **Contexte :**

Orale	O	Ecrite	O
Pratique s/ terrain	O	LMS	V

▪ **Mode :**

Divers outils media d'évaluation en cours de parcours en ligne, dont notamment :

QCM	V	Questions ouvertes	O	Etudes de cas / mise en situation	O
Démonstrations	O	Dossier / portfolio	O	Cahier de travail / d'exercices	O
Diverses modalités du principe « Texte à trous »	V	Tous types d'appariements	V	Photos et/ou vidéos enrichies	V
Composition ouverte (étude de cas, situation de résolution de problème, ...)	V	Portfolio	V		

- **Critères d'évaluation :**

Le candidat doit valider l'ensemble des exercices pédagogiques et des évaluations proposées pour réussir le module.

○ **Normes d'encadrement et de matériel :**

- Un accès personnalisé à la plateforme LMS via internet

○ **Qualifications et expériences utiles exigées pour les intervenants**

<u>Titres / qualifications</u>	<u>Expériences utiles</u>
Etre détenteur d'un diplôme / d'un titre / d'un certificat d'aptitude pédagogique en Education Physique	Faire preuve (justification) de connaissances particulièrement pointues et d'une expérience utile effective dans le domaine de l'apprentissage moteur.
Etre détenteur d'un brevet Adeps à « vocation pédagogique » (Aide-Moniteur ou Niveau 2 minimum recyclé "cours généraux" ou Moniteur Sportif Initiateur)	

○ **Diplômes, brevets, certifications¹ donnant droit à une dispense totale du module de plein droit :**

<u>Intitulé</u>	<u>Année de délivrance²</u>
<u>Bachelier / Master en Education Physique</u>	X

¹ Obligation d'une certification / d'une validité par une autorité publique

² Année de délivrance maximale (au plus tard délivré le ...)

4.2.2 Mon action avant, pendant et après « ma séance » (CG 122)

- **Résumé :**
 Cette unité de formation porte sur l'intervention de l'initiateur sportif, à savoir toutes les décisions et actions qu'il prend afin d'assurer l'encadrement de groupes de sportifs novices et/ou débutants. Son objectif premier consiste à faire découvrir la discipline en veillant au maintien d'un climat positif favorable à la pratique du sport à long terme. L'initiateur se doit également de développer, chez les sportifs en formation de base, les fondamentaux indispensables à leur évolution future en s'appuyant autant que faire se peut sur une approche ludique et en conservant un regard attentif au maintien de la motivation. Ce chapitre vise à instruire le moniteur sur ses rôles à jouer avant, pendant et après les séances. Des pistes de fonctionnement, d'organisation, d'action ou encore de gestion des séances sont proposées dans le but d'assurer un suivi efficace des sportifs.
- **Concepts / mots-clés :**
 Encadrement de groupe sportif
 Préparation de séance
 Planification/programmation de séance
 Animation
 Jeu
- **Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA) / Compétences terminales attendues au terme des apprentissages :**

Le/la candidat.e devrait avoir acquis les connaissances et les savoirs¹ pour répondre aux questions suivantes :

Descripteurs des résultats attendus au terme des apprentissages	1	2	3	4
Le candidat maîtrise les « savoirs supports » des techniques de base d'animation d'une séance				V
Le candidat connaît les moyens didactiques adéquats et les méthodes pour faciliter l'accès et l'apprentissage d'une activité sportive		V		
Le candidat connaît les éléments aidant à la préparation d'une séance		V		
Le candidat connaît les méthodes pour intervenir dans une séance selon le bon ou moins bon déroulement		V		
Le candidat comprend les objectifs d'un échauffement		V		
Le candidat connaît les outils de gestion de groupe		V		

¹ Niveau taxonomique 1 à 4 :

- 1 : « Simple » information - Sensibilisation – 1ers contacts (connaissance déclarative - "se rappeler").
- 2 : Approches élémentaires permettant l'application / la reproduction de concepts fondamentaux "standardisés" (connaissances procédurales de base - "compréhension et application de base").
- 3 : Appréhension / appropriation de concepts fondamentaux permettant une autonomie fonctionnelle de base dans un contexte / dans un cadre d'intervention simple. (connaissances procédurales fonctionnelles - "compréhension, application et analyse fonctionnelles).
- 4 : Maîtrise / adaptation au contexte, possibilité de transposition élémentaire à un autre contexte similaire. (connaissances procédurales élaborées - "de l'analyse d'une situation fonctionnelle à l'élaboration/conception d'une nouvelle situation dans un contexte similaire).

- Liens entre modules de formation - forts / élevés (*) ou très forts / très élevés (**)

Code module CG	Liens
222	**
223	*
...	

Code autre module CS	Liens
...	
...	
...	

- Volumes horaires et charge théorique de travail :

Temps total en présentiel sur la plateforme LMS (hh:mm) :					7:00
Assister / participer aux cours théoriques (en ligne - synchrone et/ou asynchrone, ... apprentissages « théoriques », activités de conceptualisation, ...) <u>γ compris le processus de certification des savoirs</u> - hh:mm	07:00	Assister / participer aux cours pratiques (sur le terrain, ... apprentissages « pratiques », exercices tactico-techniques, de démonstrations, de didactique, d'animations, de (micro-) enseignement, ...) - hh:mm	00:00	Participer à des séminaires, colloques, workshop, clinics, ... - hh:mm	00:00
S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés, stages, ... - hh:mm	00:00	Assister à des séances de révisions / Observer des séances-types - hh:mm	00:00	Se soumettre aux examens théoriques externes - hh:mm	00:00
Se soumettre aux examens pratiques - hh:mm	00:00	Autre : - hh:mm	00:00	Autre : - hh:mm	00:00

Temps total en non présentiel (hh:mm) :					00:00
S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés en dehors des activités en présentiel - hh:mm	00:00	Se préparer aux examens, étudier de manière indépendante et personnelle - hh:mm	00:00	Préparer des projets, des dossiers en dehors des activités en présentiel - hh:mm	00:00
Produire / finaliser tous types travaux (préparation, portfolio, rapports, ...) - hh:mm	00:00	Autre : - hh:mm	00:00	Autre : - hh:mm	00:00

○ **Méthodologie et supports de l'animation :**

- ***Méthodologie:***

Parcours de formation en e-learning sur le LMS¹ dédié.

Magistral	V	Interactif / interdépendant / participatif	V	Classe inversée	V
Outils "digital learning"	V	Mise en situation de résolution de problème (étude de cas)	O	Ateliers (semi-) dirigés ;	O
Micro-enseignement entre candidats	O	Mises en situation avec public cible	O	Autre : Séance de questions-réponses	V
Auto-formation, recherches personnelles	O	Documentations / expériences personnelles	O	Autre :	O

- ***Supports:***

▪ **Type de support de cours :**

Syllabus "classique" sous forme électronique	V	PréAO ² : ppt, prezi, keynote, scenarii, ...	V	Cahier formaté d'exercices	O
Notes personnelles du candidat	V	Livres, manuels, revues, articles, ... sous format électronique	V	Dossiers, portfolio, ...	O
Vidéos, clips, podcasts, ...	V	Autre : Quizz en ligne	V	Autre : FAQ	V

▪ **Mode diffusion :**

Exposé "tableau", projection, ... sans support	O	Format "papier"	O	Format électronique, digital, numérique, ...	V
Distribués / envoyés	O	A télécharger	V	Plateforme type "LMS"	V
Autre ...	O	Autre :	O	Autre :	O

¹ LMS : Learning Management System, est la plateforme support de formation en ligne

² PréAO : Présentation Assistée par Ordinateur de type PPT, genially, prezi, ...

○ **Modalités d'évaluation :**

- **Champs d'évaluation :**

Savoirs/connaissances	V	SF Techniques	O	SF Tactiques	O	SF Tactico-Techniques	O
SF Didactiques	O	SF Méthodologiques	O	SF Pédagogiques	O	SE / Attitudes	O

- **Type d'évaluation :**

Continue / permanente / formative / en cours de formation	V	Sommative	O	Certificative	V
---	---	-----------	---	---------------	---

Normative	O	Critériée	V
-----------	---	-----------	---

- **Forme d'évaluation :**

▪ **Contexte :**

Orale	O	Ecrite	O
Pratique s/ terrain	O	LMS	V

▪ **Mode :**

Divers outils media d'évaluation en cours de parcours en ligne, dont notamment :

QCM	V	Questions ouvertes	O	Etudes de cas / mise en situation	O
Démonstrations	O	Dossier / portfolio	O	Cahier de travail / d'exercices	O
Diverses modalités du principe « Texte à trous »	V	Tous types d'appariements	V	Photos et/ou vidéos enrichies	V
Composition ouverte (étude de cas, situation de résolution de problème, ...)	V	Portfolio	V		

- **Critères d'évaluation :**

Le candidat doit valider l'ensemble des exercices pédagogiques et des évaluations proposées pour réussir le module.

○ **Normes d'encadrement et de matériel :**

- Un accès personnalisé à la plateforme LMS via internet

○ **Qualifications et expériences utiles exigées pour les intervenants**

<u>Titres / qualifications</u>	<u>Expériences utiles</u>
Etre détenteur d'un diplôme / d'un titre / d'un certificat d'aptitude pédagogique en Education Physique	Faire preuve (justification) de connaissances particulièrement pointues et d'une expérience utile effective dans le domaine de la pédagogie et de la didactique
Etre détenteur d'un brevet Adeps à « vocation pédagogique » (Aide-Moniteur ou Niveau 2 minimum recyclé "cours généraux" ou Moniteur Sportif Initiateur)	

○ **Diplômes, brevets, certifications¹ donnant droit à une dispense totale du module de plein droit :**

<u>Intitulé</u>	<u>Année de délivrance²</u>
<u>Bachelier / Master en Education Physique</u>	X
<u>Cours généraux niveau 2</u>	X
<u>Cours généraux niveau 3</u>	X

¹ Obligation d'une certification / d'une validité par une autorité publique

² Année de délivrance maximale (au plus tard délivré le ...)

4.2.3 Le Multimédia au service de l'apprentissage sportif (CG 123)

○ **Résumé :**

Cette unité de formation est une sensibilisation à l'utilisation du multimédia dans l'intervention de l'initiateur sportif. Son objectif est d'informer sur les balises à prendre en considération afin de pouvoir utiliser le multimédia à divers moments lors d'une séance. D'autres modules de formation envisagés à d'autres niveaux amèneront le moniteur sportif, quel que soit son champ d'intervention, à réfléchir et de là envisager ces outils avec d'autres perspectives (notamment l'optimisation des facteurs de performances, l'évaluation à l'entraînement, l'évaluation en compétition, ...). Cette thématique sera aussi parfois développée davantage dans le cadre des formations spécifiques aux différentes disciplines.

Une utilisation pertinente et cohérente de ce nouvel « outil » désormais plus accessible, doit permettre aux différents acteurs (sportif et encadrant) du dispositif d'apprentissage de donner du sens aux actions effectuées. Est-il besoin de rappeler aux moniteurs sportifs toute l'importance de l'image dans la prise de conscience du schéma corporelle comme facteur déterminant dans l'apprentissage moteur. Bien utilisé, le multimédia pourra aussi permettre de rendre l'apprenant plus autonome et responsable de ses apprentissages.

○ **Concepts / mots-clés :**

Multimédia
Application/outil informatique/pédagogique
Apprentissage
Apprentissage moteur

○ **Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA) / Compétences terminales attendues au terme des apprentissages :**

Le/la candidat.e devrait avoir acquis les connaissances et les savoirs¹ pour répondre aux questions suivantes :

Descripteurs des résultats attendus au terme des apprentissages	1	2	3	4
Le candidat maîtrise les « savoirs supports » de l'intégration du multimédia aux technique de base d'animation d'une séance				V
Le candidat connaît les balises didactiques afin de cibler la plus-value dans l'accès et l'apprentissage d'une activité sportive		V		
Le candidat comprend les avantages apportés par l'utilisation d'un outil technologique dans le processus d'apprentissage moteur		V		
Le candidat comprend la démarche intellectuelle dans le choix d'un outil technologique ayant pour but, l'analyse vidéo d'un geste sportif		V		

¹ Niveau taxonomique 1 à 4 :

- 1 : « Simple » information - Sensibilisation – 1ers contacts (connaissance déclarative - "se rappeler").
- 2 : Approches élémentaires permettant l'application / la reproduction de concepts fondamentaux "standardisés" (connaissances procédurales de base - "compréhension et application de base").
- 3 : Appréhension / appropriation de concepts fondamentaux permettant une autonomie fonctionnelle de base dans un contexte / dans un cadre d'intervention simple. (connaissances procédurales fonctionnelles - "compréhension, application et analyse fonctionnelles).
- 4 : Maîtrise / adaptation au contexte, possibilité de transposition élémentaire à un autre contexte similaire. (connaissances procédurales élaborées - "de l'analyse d'une situation fonctionnelle à l'élaboration/conception d'une nouvelle situation dans un contexte similaire).

- **Liens entre modules de formation** - forts / élevés (*) ou très forts / très élevés (**)

Code module CG	Liens
121	*
234	*
322	*
...	
...	

Code autre module CS	Liens
...	
...	
...	
...	
...	

- **Volumes horaires et charge théorique de travail :**

Temps total en présentiel sur la plateforme LMS (hh:mm) :					4:30
Assister / participer aux cours théoriques (en ligne - synchrone et/ou asynchrone, ... apprentissages « théoriques », activités de conceptualisation, ...) <u>γ</u> <u>compris le processus de certification des savoirs</u> - hh:mm	04:30	Assister / participer aux cours pratiques (sur le terrain, ... apprentissages « pratiques », exercices tactico-techniques, de démonstrations, de didactique, d'animations, de (micro-) enseignement, ...) - hh:mm	00:00	Participer à des séminaires, colloques, workshop, clinics, ... - hh:mm	00:00
S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés, stages, ... - hh:mm	00:00	Assister à des séances de révisions / Observer des séances-types - hh:mm	00:00	Se soumettre aux examens théoriques externes - hh:mm	00:00
Se soumettre aux examens pratiques - hh:mm	00:00	Autre : - hh:mm	00:00	Autre : - hh:mm	00:00

Temps total en non présentiel (hh:mm) :					00:00
S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés en dehors des activités en présentiel - hh:mm	00:00	Se préparer aux examens, étudier de manière indépendante et personnelle - hh:mm	00:00	Préparer des projets, des dossiers en dehors des activités en présentiel - hh:mm	00:00
Produire / finaliser tous types travaux (préparation, portfolio, rapports, ...) - hh:mm	00:00	Autre : - hh:mm	00:00	Autre : - hh:mm	00:00

○ **Méthodologie et supports de l'animation :**

- ***Méthodologie:***

Parcours de formation en e-learning sur le LMS¹ dédié.

Magistral	V	Interactif / interdépendant / participatif	V	Classe inversée	V
Outils "digital learning"	V	Mise en situation de résolution de problème (étude de cas)	O	Ateliers (semi-) dirigés ;	O
Micro-enseignement entre candidats	O	Mises en situation avec public cible	O	Autre : Séance de questions-réponses	V
Auto-formation, recherches personnelles	O	Documentations / expériences personnelles	O	Autre :	O

- ***Supports:***

▪ **Type de support de cours :**

Syllabus "classique" sous forme électronique	V	PréAO ² : ppt, prezi, keynote, scenarii, ...	V	Cahier formaté d'exercices	O
Notes personnelles du candidat	V	Livres, manuels, revues, articles, ... sous format électronique	V	Dossiers, portfolio, ...	O
Vidéos, clips, podcasts, ...	V	Autre : Quizz en ligne	V	Autre : FAQ	V

▪ **Mode diffusion :**

Exposé "tableau", projection, ... sans support	O	Format "papier"	O	Format électronique, digital, numérique, ...	V
Distribués / envoyés	O	A télécharger	V	Plateforme type "LMS"	V
Autre ...	O	Autre :	O	Autre :	O

¹ LMS : Learning Management System, est la plateforme support de formation en ligne

² PréAO : Présentation Assistée par Ordinateur de type PPT, genially, prezi, ...

○ **Modalités d'évaluation :**

- **Champs d'évaluation :**

Savoirs/connaissances	V	SF Techniques	O	SF Tactiques	O	SF Tactico-Techniques	O
SF Didactiques	O	SF Méthodologiques	O	SF Pédagogiques	O	SE / Attitudes	O

- **Type d'évaluation :**

Continue / permanente / formative / en cours de formation	V	Sommative	O	Certificative	V
---	---	-----------	---	---------------	---

Normative	O	Critériée	V
-----------	---	-----------	---

- **Forme d'évaluation :**

▪ **Contexte :**

Orale	O	Ecrite	O
Pratique s/ terrain	O	LMS	V

▪ **Mode :**

Divers outils media d'évaluation en cours de parcours en ligne, dont notamment :

QCM	V	Questions ouvertes	O	Etudes de cas / mise en situation	O
Démonstrations	O	Dossier / portfolio	O	Cahier de travail / d'exercices	O
Diverses modalités du principe « Texte à trous »	V	Tous types d'appariements	V	Photos et/ou vidéos enrichies	V
Composition ouverte (étude de cas, situation de résolution de problème, ...)	V	Portfolio	V		

- **Critères d'évaluation :**

Le candidat doit valider l'ensemble des exercices pédagogiques et des évaluations proposées pour réussir le module.

○ **Normes d'encadrement et de matériel :**

- Un accès personnalisé à la plateforme LMS via internet

○ **Qualifications et expériences utiles exigées pour les intervenants**

<u>Titres / qualifications</u>	<u>Expériences utiles</u>
Etre détenteur d'un diplôme / d'un titre / d'un certificat d'aptitude pédagogique en Education Physique	Faire preuve (justification) de connaissances particulièrement pointues et d'une expérience utile effective dans le domaine de la pédagogie et de la didactique d'une part et dans le domaine multimédia en pédagogie d'autre part
Etre détenteur d'un brevet Adeps à « vocation pédagogique » (Aide-Moniteur ou Niveau 2 minimum recyclé "cours généraux" ou Moniteur Sportif Initiateur)	

○ **Diplômes, brevets, certifications¹ donnant droit à une dispense totale du module de plein droit :**

<u>Intitulé</u>	<u>Année de délivrance²</u>

¹ Obligation d'une certification / d'une validité par une autorité publique

² Année de délivrance maximale (au plus tard délivré le ...)

4.3 Thématique 3 : Facteurs déterminants de l'activité et de la performance (connaissances et savoirs théoriques à maîtriser).

- **Objectifs généraux :**

Les objectifs généraux de cette thématique sont les connaissances et savoirs théoriques de base en vue de :

- Comprendre et de se référer aux principaux facteurs de base déterminants de l'activité sportive : anatomie, biomécanique, physiologie, psychologie, ...
 - ...
- **Nombre de modules de cours de la thématique 3 « Facteurs déterminants de l'activité et de la performance »:** 4
 - **Modules de cours de la thématique 3 « Facteurs déterminants de l'activité et de la performance »:** descriptifs voir infra
 - **Identification des modules de cours de la thématique 3 « Facteurs déterminants de l'activité et de la performance » :**
 - CG131_Approche de déterminants de gestion psycho-émotionnelle
 - CG132_Un support à l'activité physique : la « machine humaine »
 - CG133_Déficiences et pratiques sportives : organisation du « Handisport »
 - CG134_Recommandations de base pour une bonne pratique physique

4.3.1 Approche de déterminants de gestion psycho-émotionnelle (CG 131)

○ Résumé :

L'acte d'éduquer et d'entraîner loin d'être purement technique est avant tout un acte social et affectif où les émotions sont constantes. Qu'on le veuille ou non, par sa façon d'être, sa façon de communiquer, le climat qu'il crée autour de lui, l'entraîneur exerce une influence sur ses sportifs non seulement sur les plans technique et physique mais aussi sur le plan psychologique.

Ce constat motive une philosophie de formation qui est une approche orientée vers le développement personnel du moniteur sportif, ses compétences émotionnelles et relationnelles, sa capacité d'installer un environnement et un climat favorables au développement psycho-émotionnels des sportifs qu'il encadre. Le développement de l'attitude du moniteur sportif constitue la priorité de ce module.

Premier niveau du programme de formation de cadres relatif aux aspects psycho-émotionnels, ce module de la formation initiateur propose une approche ciblée sur le moniteur sportif à travers quatre grandes dimensions qui sont l'émotion, la motivation, la communication et la confiance en soi. Afin de développer une conscience de soi plus fine, quatre « défis » sont proposés : « comment optimiser ma gestion émotionnelle ? », « comment optimiser ma communication », « comment optimiser ma motivation ? » et « comment optimiser ma confiance en soi ». De manière très concrète chaque défi comprend un volet théorique et un volet pratique.

Pour les opérateurs de formation, ce module CG133 sera obligatoirement la référence de base pour soutenir la mise au point éventuelle de cours spécifiques relatifs à la dimension psycho-émotionnelle.

○ Concepts / mots-clés :

Motivation
Gestion émotionnelle
Communication
Confiance en soi

○ Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA) / Compétences terminales attendues au terme des apprentissages :

Le/la candidat.e devrait avoir acquis les connaissances et les savoirs de base ¹ pour répondre aux questions suivantes :

Descripteurs des résultats attendus au terme des apprentissages	1	2	3	4
Le candidat comprend les éléments et les facteurs motivationnels qui « déclenchent » et/ou « entretiennent » la pratique d'une activité sportive		V		
Le candidat connaît les éléments permettant d'optimiser la dimension « Emotion »		V		
Le candidat connaît les éléments permettant d'optimiser la dimension « Communication »		V		

¹ Niveau taxonomique 1 & 2 :

- « Simple » information - Sensibilisation – 1ers contacts (connaissance déclarative - "se rappeler")
- Approches élémentaires permettant l'application / la reproduction de concepts fondamentaux "standardisés" (connaissances procédurales de base - "compréhension et application de base")

Le candidat connaît les éléments permettant d'optimiser la dimension « Motivation »		V		
Le candidat connaît les éléments permettant d'optimiser la dimension « Confiance en soi »		V		

- **Liens entre modules de formation** - forts / élevés (*) ou très forts / très élevés (**)

Code module CG	Liens
232	*
336	*
...	
...	
...	

Code autre module CS	Liens
...	
...	
...	
...	
...	

- **Volumes horaires et charge théorique de travail :**

Temps total en présentiel sur la plateforme LMS (hh:mm) :					9:00
Assister / participer aux cours théoriques (en ligne - synchrone et/ou asynchrone, ... apprentissages « théoriques », activités de conceptualisation, ...) <u>γ</u> <u>compris le processus de certification des savoirs</u> - hh:mm	09:00	Assister / participer aux cours pratiques (sur le terrain, ... apprentissages « pratiques », exercices tactico-techniques, de démonstrations, de didactique, d'animations, de (micro-) enseignement, ...) - hh:mm	00:00	Participer à des séminaires, colloques, workshop, clinics, ... - hh:mm	00:00
S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés, stages, ... - hh:mm	00:00	Assister à des séances de révisions / Observer des séances-types - hh:mm	00:00	Se soumettre aux examens théoriques externes - hh:mm	00:00
Se soumettre aux examens pratiques - hh:mm	00:00	Autre : - hh:mm	00:00	Autre : - hh:mm	00:00

Temps total en non présentiel (hh:mm) :					00:00
S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés en dehors des activités en présentiel - hh:mm	00:00	Se préparer aux examens, étudier de manière indépendante et personnelle - hh:mm	00:00	Préparer des projets, des dossiers en dehors des activités en présentiel - hh:mm	00:00
Produire / finaliser tous types travaux (préparation, portfolio, rapports, ...) - hh:mm	00:00	Autre : - hh:mm	00:00	Autre : - hh:mm	00:00

- **Méthodologie et supports de l'animation :**

- **Méthodologie:**

Parcours de formation en e-learning sur le LMS¹ dédié.

Magistral	V	Interactif / interdépendant / participatif	V	Classe inversée	V
Outils "digital learning"	V	Mise en situation de résolution de problème (étude de cas)	O	Ateliers (semi-) dirigés ;	O
Micro-enseignement entre candidats	O	Mises en situation avec public cible	O	Autre : Séance de questions-réponses	V
Auto-formation, recherches personnelles	O	Documentations / expériences personnelles	O	Autre :	O

- **Supports:**

▪ **Type de support de cours :**

Syllabus "classique" sous forme électronique	V	PréAO ² : ppt, prezi, keynote, scenarii, ...	V	Cahier formaté d'exercices	O
Notes personnelles du candidat	V	Livres, manuels, revues, articles, ... sous format électronique	V	Dossiers, portfolio, ...	O
Vidéos, clips, podcasts, ...	V	Autre : Quizz en ligne	V	Autre : FAQ	V

▪ **Mode diffusion :**

Exposé "tableau", projection, ... sans support	O	Format "papier"	O	Format électronique, digital, numérique, ...	V
Distribués / envoyés	O	A télécharger	V	Plateforme type "LMS"	V
Autre ...	O	Autre :	O	Autre :	O

¹ LMS : Learning Management System, est la plateforme support de formation en ligne

² PréAO : Présentation Assistée par Ordinateur de type PPT, genially, prezi, ...

○ **Modalités d'évaluation :**

- **Champs d'évaluation :**

Savoirs/connaissances	V	SF Techniques	O	SF Tactiques	O	SF Tactico-Techniques	O
SF Didactiques	O	SF Méthodologiques	O	SF Pédagogiques	O	SE / Attitudes	O

- **Type d'évaluation :**

Continue / permanente / formative / en cours de formation	V	Sommative	O	Certificative	V
---	---	-----------	---	---------------	---

Normative	O	Critériée	V
-----------	---	-----------	---

- **Forme d'évaluation :**

▪ **Contexte :**

Orale	O	Ecrite	O
Pratique s/ terrain	O	LMS	V

▪ **Mode :**

Divers outils media d'évaluation en cours de parcours en ligne, dont notamment :

QCM	V	Questions ouvertes	O	Etudes de cas / mise en situation	O
Démonstrations	O	Dossier / portfolio	O	Cahier de travail / d'exercices	O
Diverses modalités du principe « Texte à trous »	V	Tous types d'appariements	V	Photos et/ou vidéos enrichies	V
Composition ouverte (étude de cas, situation de résolution de problème, ...)	V	Portfolio	V		

- **Critères d'évaluation :**

Le candidat doit valider l'ensemble des exercices pédagogiques et des évaluations proposées pour réussir le module.

○ **Normes d'encadrement et de matériel :**

- Un accès personnalisé à la plateforme LMS via internet

○ **Qualifications et expériences utiles exigées pour les intervenants**

<u>Titres / qualifications</u>	<u>Expériences utiles</u>
Etre détenteur d'un diplôme / d'un titre / d'un certificat d'aptitude pédagogique en Education Physique ou en Psychologie	Faire preuve (justification) de connaissances particulièrement pointues et d'une expérience utile effective dans le domaine de la psychologie de l'apprentissage ou de la psychologie sportive
Etre détenteur d'un brevet Adeps à « vocation pédagogique » (Aide-Moniteur ou Niveau 2 minimum recyclé "cours généraux" ou Moniteur Sportif Educateur)	

○ **Diplômes, brevets, certifications¹ donnant droit à une dispense totale du module de plein droit :**

<u>Intitulé</u>	<u>Année de délivrance²</u>
<u>Bachelier / Master en Education Physique</u>	X

¹ Obligation d'une certification / d'une validité par une autorité publique

² Année de délivrance maximale (au plus tard délivré le ...)

4.3.2 Un support à l'activité physique : la « machine humaine » (CG 132)

○ **Résumé :**

Dans le cadre d'un cours dont l'objectif est de former de futurs moniteurs sportifs, la compréhension de la « machine » dont le sportif va se servir pour pratiquer son sport est indispensable. L'objectif de cette unité de formation n'est pas de former des médecins, ni de comprendre le fonctionnement fin des mécanismes cellulaires. Mais lorsqu'il s'agira de comprendre pourquoi un enfant a besoin de boire quand il joue ou lorsqu'il faudra analyser pourquoi un ensemble d'entraînements donnés n'a pas permis d'augmentation de la performance, un minimum de compréhension sur le fonctionnement du corps humain sera de rigueur.

○ **Concepts / mots-clés :**

Structure du corps humain
 Développement
 Cellule/tissu
 Système/appareil
 Métabolisme
 Alimentation

○ **Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA) / Compétences terminales attendues au terme des apprentissages :**

Le/la candidat.e devrait avoir acquis les connaissances et les savoirs de base ¹ pour répondre aux questions suivantes :

Descripteurs des résultats attendus au terme des apprentissages	1	2	3	4
Le candidat comprend les bases de fonctionnement du corps humain au repos		V		
Le candidat comprend les bases structurelles du corps humain		V		
Le candidat comprend les bases de fonctionnement du corps humain dans un contexte d'exercice physique		V		
Le candidat comprend comment l'organisme organise et maîtrise un mouvement		V		
Le candidat comprend les bases du métabolisme du corps humain		V		
Le candidat connaît l'impact d'une activité physique sur les systèmes physiologiques		V		

○ **Liens entre modules de formation - forts / élevés (*) ou très forts / très élevés (**)**

Code module CG	Liens
134	*
233	**
331	*
332	*

Code autre module CS	Liens
...	
...	
...	
...	

¹ Niveau taxonomique 1 & 2 :

- « Simple » information - Sensibilisation – 1ers contacts (connaissance déclarative - "se rappeler")
- Approches élémentaires permettant l'application / la reproduction de concepts fondamentaux "standardisés" (connaissances procédurales de base - "compréhension et application de base")

o **Volumes horaires et charge théorique de travail :**

Temps total en présentiel sur la plateforme LMS (hh:mm) :					9:00
Assister / participer aux cours théoriques (en ligne - synchrone et/ou asynchrone, ... apprentissages « théoriques », activités de conceptualisation, ...) <u>γ</u> <u>compris le processus de certification des savoirs</u> - hh:mm	09:00	Assister / participer aux cours pratiques (sur le terrain, ... apprentissages « pratiques », exercices tactico-techniques, de démonstrations, de didactique, d'animations, de (micro-) enseignement, ...) - hh:mm	00:00	Participer à des séminaires, colloques, workshop, clinics, ... - hh:mm	00:00
S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés, stages, ... - hh:mm	00:00	Assister à des séances de révisions / Observer des séances-types - hh:mm	00:00	Se soumettre aux examens théoriques externes - hh:mm	00:00
Se soumettre aux examens pratiques - hh:mm	00:00	Autre : - hh:mm	00:00	Autre : - hh:mm	00:00

Temps total en non présentiel (hh:mm) :					00:00
S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés en dehors des activités en présentiel - hh:mm	00:00	Se préparer aux examens, étudier de manière indépendante et personnelle - hh:mm	00:00	Préparer des projets, des dossiers en dehors des activités en présentiel - hh:mm	00:00
Produire / finaliser tous types travaux (préparation, portfolio, rapports, ...) - hh:mm	00:00	Autre : - hh:mm	00:00	Autre : - hh:mm	00:00

○ **Méthodologie et supports de l'animation :**

- ***Méthodologie:***

Parcours de formation en e-learning sur le LMS¹ dédié.

Magistral	V	Interactif / interdépendant / participatif	V	Classe inversée	V
Outils "digital learning"	V	Mise en situation de résolution de problème (étude de cas)	O	Ateliers (semi-) dirigés ;	O
Micro-enseignement entre candidats	O	Mises en situation avec public cible	O	Autre : Séance de questions-réponses	V
Auto-formation, recherches personnelles	O	Documentations / expériences personnelles	O	Autre :	O

- ***Supports:***

▪ **Type de support de cours :**

Syllabus "classique" sous forme électronique	V	PréAO ² : ppt, prezi, keynote, scenarii, ...	V	Cahier formaté d'exercices	O
Notes personnelles du candidat	V	Livres, manuels, revues, articles, ... sous format électronique	V	Dossiers, portfolio, ...	O
Vidéos, clips, podcasts, ...	V	Autre : Quizz en ligne	V	Autre : FAQ	V

▪ **Mode diffusion :**

Exposé "tableau", projection, ... sans support	O	Format "papier"	O	Format électronique, digital, numérique, ...	V
Distribués / envoyés	O	A télécharger	V	Plateforme type "LMS"	V
Autre ...	O	Autre :	O	Autre :	O

¹ LMS : Learning Management System, est la plateforme support de formation en ligne

² PréAO : Présentation Assistée par Ordinateur de type PPT, genially, prezi, ...

○ **Modalités d'évaluation :**

- **Champs d'évaluation :**

Savoirs/connaissances	V	SF Techniques	O	SF Tactiques	O	SF Tactico-Techniques	O
SF Didactiques	O	SF Méthodologiques	O	SF Pédagogiques	O	SE / Attitudes	O

- **Type d'évaluation :**

Continue / permanente / formative / en cours de formation	V	Sommative	O	Certificative	V
---	---	-----------	---	---------------	---

Normative	O	Critériée	V
-----------	---	-----------	---

- **Forme d'évaluation :**

▪ **Contexte :**

Orale	O	Ecrite	O
Pratique s/ terrain	O	LMS	V

▪ **Mode :**

Divers outils media d'évaluation en cours de parcours en ligne, dont notamment :

QCM	V	Questions ouvertes	O	Etudes de cas / mise en situation	O
Démonstrations	O	Dossier / portfolio	O	Cahier de travail / d'exercices	O
Diverses modalités du principe « Texte à trous »	V	Tous types d'appariements	V	Photos et/ou vidéos enrichies	V
Composition ouverte (étude de cas, situation de résolution de problème, ...)	V	Portfolio	V		

- **Critères d'évaluation :**

Le candidat doit valider l'ensemble des exercices pédagogiques et des évaluations proposées pour réussir le module.

○ **Normes d'encadrement et de matériel :**

- Un accès personnalisé à la plateforme LMS via internet

○ **Qualifications et expériences utiles exigées pour les intervenants**

<u>Titres / qualifications</u>	<u>Expériences utiles</u>
Etre détenteur d'un diplôme / d'un titre / d'un certificat d'aptitude pédagogique en Education Physique	Faire preuve (justification) de connaissances particulièrement pointues et d'une expérience utile effective dans le domaine de la physiologie de l'exercice
Etre détenteur d'un brevet Adeps à « vocation pédagogique » (Aide-Moniteur ou Niveau 2 minimum recyclé "cours généraux" ou Moniteur Sportif Educateur)	

○ **Diplômes, brevets, certifications¹ donnant droit à une dispense totale du module de plein droit :**

<u>Intitulé</u>	<u>Année de délivrance²</u>
<u>Bachelier / Master en Education Physique</u>	X
<u>Cours généraux niveau 2</u>	X
<u>Cours généraux niveau 3</u>	X

¹ Obligation d'une certification / d'une validité par une autorité publique

² Année de délivrance maximale (au plus tard délivré le ...)

4.3.3 Déficiences et pratiques sportives : organisation du "HandiSport" (CG 133).

o Résumé :

Depuis 2005 et la publication du décret inclusion, il semble de plus en plus évident que des ponts peuvent être jetés entre les fédérations dites « valides » et les fédérations handisportives. En effet, depuis de nombreuses années et dans de nombreuses disciplines, des sportifs porteurs d'une déficience pratiquent leur activité physique de prédilection dans des clubs affiliés à des fédérations traditionnelles. Il semblait donc évident de pouvoir sensibiliser les futurs encadrants de ces fédérations à une vision globale du paysage handisport.

Ce module présentera en détails l'organisation du handisport en Fédération Wallonie-Bruxelles, mais également au niveau belge et international.

Il présentera également les différentes spécificités et les différentes caractéristiques du handisport (telles que classification, matériel adapté, possibilité d'aides matérielles, possibilité de formations complémentaires ...). Ces points permettront à chaque formé de se faire une idée des démarches à réaliser pour favoriser la prise en charge inclusive des personnes présentant des besoins spécifiques dans des structures « valides ».

Cette première approche se précisera lors du module CG233 : Déficiences et pratiques sportives : prise en charge spécifique de l'Athlète présent dans les cours généraux éducateurs.

o Concepts / mots-clés :

Handisport
Déficiences

o Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA) / Compétences terminales attendues au terme des apprentissages :

Le/la candidat.e devrait avoir acquis les connaissances et les savoirs de base ¹ pour répondre aux questions suivantes :

Descripteurs des résultats attendus au terme des apprentissages	1	2	3	4
Le candidat comprend l'organisation du handisport en Fédération Wallonie-Bruxelles		V		
Le candidat comprend l'organisation du handisport à l'étranger		V		
Le candidat connaît les caractéristiques et aides principales possibles pour développer le handisport dans son club ou sa discipline		V		
Le candidat connaît le système de classification des activités « Handisport »		V		
Le candidat connaît le matériel requis pour la pratique des activités « Handisport »		V		

¹ Niveau taxonomique 1 & 2 :

- « Simple » information - Sensibilisation – 1ers contacts (connaissance déclarative - "se rappeler")
- Approches élémentaires permettant l'application / la reproduction de concepts fondamentaux "standardisés" (connaissances procédurales de base - "compréhension et application de base")

- Liens entre modules de formation - forts / élevés (*) ou très forts / très élevés (**)

Code module CG	Liens
235	*
...	

Code autre module CS	Liens
...	
...	

- Volumes horaires et charge théorique de travail :

Temps total en présentiel sur la plateforme LMS (hh:mm) :					5:00
Assister / participer aux cours théoriques (en ligne - synchrone et/ou asynchrone, ... apprentissages « théoriques », activités de conceptualisation, ...) <u>γ</u> <u>compris le processus de certification des savoirs</u> - hh:mm	05:00	Assister / participer aux cours pratiques (sur le terrain, ... apprentissages « pratiques », exercices tactico-techniques, de démonstrations, de didactique, d'animations, de (micro-) enseignement, ...) - hh:mm	00:00	Participer à des séminaires, colloques, workshop, clinics, ... - hh:mm	00:00
S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés, stages, ... - hh:mm	00:00	Assister à des séances de révisions / Observer des séances-types - hh:mm	00:00	Se soumettre aux examens théoriques externes - hh:mm	00:00
Se soumettre aux examens pratiques - hh:mm	00:00	Autre : - hh:mm	00:00	Autre : - hh:mm	00:00

Temps total en non présentiel (hh:mm) :					00:00
S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés en dehors des activités en présentiel - hh:mm	00:00	Se préparer aux examens, étudier de manière indépendante et personnelle - hh:mm	00:00	Préparer des projets, des dossiers en dehors des activités en présentiel - hh:mm	00:00
Produire / finaliser tous types travaux (préparation, portfolio, rapports, ...) - hh:mm	00:00	Autre : - hh:mm	00:00	Autre : - hh:mm	00:00

○ **Méthodologie et supports de l'animation :**

- ***Méthodologie:***

Parcours de formation en e-learning sur le LMS¹ dédié.

Magistral	V	Interactif / interdépendant / participatif	V	Classe inversée	V
Outils "digital learning"	V	Mise en situation de résolution de problème (étude de cas)	O	Ateliers (semi-) dirigés ;	O
Micro-enseignement entre candidats	O	Mises en situation avec public cible	O	Autre : Séance de questions-réponses	V
Auto-formation, recherches personnelles	O	Documentations / expériences personnelles	O	Autre :	O

- ***Supports:***

▪ **Type de support de cours :**

Syllabus "classique" sous forme électronique	V	PréAO ² : ppt, prezi, keynote, scenarii, ...	V	Cahier formaté d'exercices	O
Notes personnelles du candidat	V	Livres, manuels, revues, articles, ... sous format électronique	V	Dossiers, portfolio, ...	O
Vidéos, clips, podcasts, ...	V	Autre : Quizz en ligne	V	Autre : FAQ	V

▪ **Mode diffusion :**

Exposé "tableau", projection, ... sans support	O	Format "papier"	O	Format électronique, digital, numérique, ...	V
Distribués / envoyés	O	A télécharger	V	Plateforme type "LMS"	V
Autre ...	O	Autre :	O	Autre :	O

¹ LMS : Learning Management System, est la plateforme support de formation en ligne

² PréAO : Présentation Assistée par Ordinateur de type PPT, genially, prezi, ...

○ **Modalités d'évaluation :**

- **Champs d'évaluation :**

Savoirs/connaissances	V	SF Techniques	O	SF Tactiques	O	SF Tactico-Techniques	O
SF Didactiques	O	SF Méthodologiques	O	SF Pédagogiques	O	SE / Attitudes	O

- **Type d'évaluation :**

Continue / permanente / formative / en cours de formation	V	Sommative	O	Certificative	V
---	---	-----------	---	---------------	---

Normative	O	Critériée	V
-----------	---	-----------	---

- **Forme d'évaluation :**

▪ **Contexte :**

Orale	O	Ecrite	O
Pratique s/ terrain	O	LMS	V

▪ **Mode :**

Divers outils media d'évaluation en cours de parcours en ligne, dont notamment :

QCM	V	Questions ouvertes	O	Etudes de cas / mise en situation	O
Démonstrations	O	Dossier / portfolio	O	Cahier de travail / d'exercices	O
Diverses modalités du principe « Texte à trous »	V	Tous types d'appariements	V	Photos et/ou vidéos enrichies	V
Composition ouverte (étude de cas, situation de résolution de problème, ...)	V	Portfolio	V		

- **Critères d'évaluation :**

Le candidat doit valider l'ensemble des exercices pédagogiques et des évaluations proposées pour réussir le module.

○ **Normes d'encadrement et de matériel :**

- Un accès personnalisé à la plateforme LMS via internet

○ **Qualifications et expériences utiles exigées pour les intervenants**

<u>Titres / qualifications</u>	<u>Expériences utiles</u>
Etre détenteur d'un diplôme / d'un titre / d'un certificat d'aptitude pédagogique en Education Physique (finalité « didactique » ou « entraînement ») ou Kinésithérapie	Faire preuve (justification) de connaissances particulièrement pointues et d'une expérience utile effective dans le domaine de l'accompagnement, de l'encadrement et/ou de l'entraînement sportif pour les athlètes handisports

○ **Diplômes, brevets, certifications¹ donnant droit à une dispense totale du module de plein droit :**

<u>Intitulé</u>	<u>Année de délivrance²</u>

¹ Obligation d'une certification / d'une validité par une autorité publique

² Année de délivrance maximale (au plus tard délivré le ...)

4.3.4 Recommandations de base pour une bonne pratique physique (CG 134).

○ **Résumé :**

La pratique d'une activité physique engendre des effets bénéfiques sur la santé. Cela n'est plus à démontrer. Cependant, certaines conditions de pratique doivent être remplies pour conserver cette vertu hygiénique des activités physiques. Cette unité de formation aura pour objectif de rappeler au candidat « Moniteur Sportif Initiateur » les avantages d'une pratique physique régulière tout en rappelant les grands principes pour réaliser une activité en toute sécurité.

○ **Concepts / mots-clés :**

Activité physique
Recommandations OMS
Echauffement
Souplesse
Hydratation
Alimentation

○ **Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA) / Compétences terminales attendues au terme des apprentissages :**

Le/la candidat.e devrait avoir acquis les connaissances et les savoirs de base ¹ pour répondre aux questions suivantes :

Descripteurs des résultats attendus au terme des apprentissages	1	2	3	4
Le candidat connaît les recommandations de base pour une activité physique dans une perspective de santé		V		
Le candidat connaît les recommandations de bases en matière d'hydratation		V		
Le candidat connaît les recommandations de bases en matière de nutrition		V		
Le candidat connaît les objectifs et méthodes pour un échauffement efficace		V		
Le candidat connaît les recommandations générales de l'OMS		V		

○ **Liens entre modules de formation - forts / élevés (*) ou très forts / très élevés (**)**

Code module CG	Liens
132	*
233	*
332	*
...	
...	

Code autre module CS	Liens
...	
...	
...	
...	
...	

¹ Niveau taxonomique 1 & 2 :

- « Simple » information - Sensibilisation – 1ers contacts (connaissance déclarative - "se rappeler")
- Approches élémentaires permettant l'application / la reproduction de concepts fondamentaux "standardisés" (connaissances procédurales de base - "compréhension et application de base")

o Volumes horaires et charge théorique de travail :

Temps total en présentiel sur la plateforme LMS (hh:mm) :					3:00
Assister / participer aux cours théoriques (en ligne - synchrone et/ou asynchrone, ... apprentissages « théoriques », activités de conceptualisation, ...) <u>γ compris le processus de certification des savoirs</u> - hh:mm	03:00	Assister / participer aux cours pratiques (sur le terrain, ... apprentissages « pratiques », exercices tactico-techniques, de démonstrations, de didactique, d'animations, de (micro-) enseignement, ...) - hh:mm	00:00	Participer à des séminaires, colloques, workshop, clinics, ... - hh:mm	00:00
S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés, stages, ... - hh:mm	00:00	Assister à des séances de révisions / Observer des séances-types - hh:mm	00:00	Se soumettre aux examens théoriques externes - hh:mm	00:00
Se soumettre aux examens pratiques - hh:mm	00:00	Autre : - hh:mm	00:00	Autre : - hh:mm	00:00

Temps total en non présentiel (hh:mm) :					00:00
S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés en dehors des activités en présentiel - hh:mm	00:00	Se préparer aux examens, étudier de manière indépendante et personnelle - hh:mm	00:00	Préparer des projets, des dossiers en dehors des activités en présentiel - hh:mm	00:00
Produire / finaliser tous types travaux (préparation, portfolio, rapports, ...) - hh:mm	00:00	Autre : - hh:mm	00:00	Autre : - hh:mm	00:00

○ **Méthodologie et supports de l'animation :**

- ***Méthodologie:***

Parcours de formation en e-learning sur le LMS¹ dédié.

Magistral	V	Interactif / interdépendant / participatif	V	Classe inversée	V
Outils "digital learning"	V	Mise en situation de résolution de problème (étude de cas)	O	Ateliers (semi-) dirigés ;	O
Micro-enseignement entre candidats	O	Mises en situation avec public cible	O	Autre : Séance de questions-réponses	V
Auto-formation, recherches personnelles	O	Documentations / expériences personnelles	O	Autre :	O

- ***Supports:***

▪ **Type de support de cours :**

Syllabus "classique" sous forme électronique	V	PréAO ² : ppt, prezi, keynote, scenarii, ...	V	Cahier formaté d'exercices	O
Notes personnelles du candidat	V	Livres, manuels, revues, articles, ... sous format électronique	V	Dossiers, portfolio, ...	O
Vidéos, clips, podcasts, ...	V	Autre : Quizz en ligne	V	Autre : FAQ	V

▪ **Mode diffusion :**

Exposé "tableau", projection, ... sans support	O	Format "papier"	O	Format électronique, digital, numérique, ...	V
Distribués / envoyés	O	A télécharger	V	Plateforme type "LMS"	V
Autre ...	O	Autre :	O	Autre :	O

¹ LMS : Learning Management System, est la plateforme support de formation en ligne

² PréAO : Présentation Assistée par Ordinateur de type PPT, genially, prezi, ...

○ **Modalités d'évaluation :**

- **Champs d'évaluation :**

Savoirs/connaissances	V	SF Techniques	O	SF Tactiques	O	SF Tactico-Techniques	O
SF Didactiques	O	SF Méthodologiques	O	SF Pédagogiques	O	SE / Attitudes	O

- **Type d'évaluation :**

Continue / permanente / formative / en cours de formation	V	Sommative	O	Certificative	V
---	---	-----------	---	---------------	---

Normative	O	Critériée	V
-----------	---	-----------	---

- **Forme d'évaluation :**

▪ **Contexte :**

Orale	O	Ecrite	O
Pratique s/ terrain	O	LMS	V

▪ **Mode :**

Divers outils media d'évaluation en cours de parcours en ligne, dont notamment :

QCM	V	Questions ouvertes	O	Etudes de cas / mise en situation	O
Démonstrations	O	Dossier / portfolio	O	Cahier de travail / d'exercices	O
Diverses modalités du principe « Texte à trous »	V	Tous types d'appariements	V	Photos et/ou vidéos enrichies	V
Composition ouverte (étude de cas, situation de résolution de problème, ...)	V	Portfolio	V		

- **Critères d'évaluation :**

Le candidat doit valider l'ensemble des exercices pédagogiques et des évaluations proposées pour réussir le module.

○ **Normes d'encadrement et de matériel :**

- Un accès personnalisé à la plateforme LMS via internet

○ **Qualifications et expériences utiles exigées pour les intervenants**

<u>Titres / qualifications</u>	<u>Expériences utiles</u>
Etre détenteur d'un diplôme / d'un titre / d'un certificat d'aptitude pédagogique en Education Physique	Faire preuve (justification) de connaissances particulièrement pointues et d'une expérience utile effective dans le domaine de la physiologie de l'exercice
Etre détenteur d'un brevet Adeps à « vocation pédagogique » (Aide-Moniteur ou Niveau 2 minimum recyclé "cours généraux" ou Moniteur Sportif Educateur)	

○ **Diplômes, brevets, certifications¹ donnant droit à une dispense totale du module de plein droit :**

<u>Intitulé</u>	<u>Année de délivrance²</u>
<u>Bachelier / Master en Education Physique</u>	X
<u>Cours généraux niveau 3</u>	X

¹ Obligation d'une certification / d'une validité par une autorité publique

² Année de délivrance maximale (au plus tard délivré le ...)

4.4 Thématique 4 : Aspects sécuritaires et préventifs (connaissances et savoirs théoriques à maîtriser).

- **Objectifs généraux :**

Les objectifs généraux de cette thématique sont les connaissances et savoirs théoriques de base en vue de :

- Prévenir, d'anticiper des incidents et des accidents fréquents.
 - Réagir en cas d'accident bénin.
 - ...
- **Nombre de modules de cours de la thématique 4 « Aspects sécuritaires et préventifs »:** 1 + 1 module de formation sécuritaire externalisé à réaliser/valider avant, pendant ou après la formation spécifique disciplinaire. La validation de ce module est un prérequis à l'homologation / la certification d'un brevet à vocation pédagogique par l'Administration Générale du Sport de la FWB.
 - **Modules de cours de la thématique 4 « Aspects sécuritaires et préventifs »:** descriptifs voir infra
 - **Identification des modules de cours de la thématique 4 « Aspects sécuritaires et préventifs » :**
 - CG141_Une pratique en toute sécurité : la prévention

4.4.1 Prévention dans les activités sportives (CG 141)

○ **Résumé :**

Les accidents lors des loisirs actifs sont courants. Il existe une série de mesures qui permettront éventuellement de minimiser leur survenue et leur impact sur l'intégrité physique de la personne qui subit ces accidents. L'objectif de cette unité de formation n'est pas de donner une recette toute faite pour chaque accident mais une démarche générale qui est d'application dans diverses situations.

○ **Concepts / mots-clés :**

Accidents sportifs
Sécurité et prévention
Responsabilité
Service/produit/organisation

○ **Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA) / Compétences terminales attendues au terme des apprentissages :**

Le/la candidat.e devrait avoir acquis les connaissances et les savoirs¹ pour répondre aux questions suivantes :

Descripteurs des résultats attendus au terme des apprentissages	1	2	3	4
Le candidat maîtrise les éléments qui permet de prévenir, d'anticiper des incidents et des accidents fréquents				V
Le candidat connaît son rôle et celui d'un organisateur de divertissement actif en matière de prévention d'accident		V		
Le candidat connaît les différents types d'accident sportifs		V		
Le candidat connaît le cadre réglementaire en matière de sécurité et de prévention de la pratique sportives		V		
Le candidat connaît les étapes d'une analyse de risque		V		

○ **Liens entre modules de formation - forts / élevés (*) ou très forts / très élevés (**)**

Code module CG	Liens
...	
...	
...	
...	

Code autre module CS	Liens
...	
...	
...	
...	

¹ Niveau taxonomique 1 à 4 :

- 1 : « Simple » information - Sensibilisation – 1ers contacts (connaissance déclarative - "se rappeler").
- 2 : Approches élémentaires permettant l'application / la reproduction de concepts fondamentaux "standardisés" (connaissances procédurales de base - "compréhension et application de base").
- 3 : Appréhension / appropriation de concepts fondamentaux permettant une autonomie fonctionnelle de base dans un contexte / dans un cadre d'intervention simple. (connaissances procédurales fonctionnelles - "compréhension, application et analyse fonctionnelles).
- 4 : Maîtrise / adaptation au contexte, possibilité de transposition élémentaire à un autre contexte similaire. (connaissances procédurales élaborées - "de l'analyse d'une situation fonctionnelle à l'élaboration/conception d'une nouvelle situation dans un contexte similaire).

o **Volumes horaires et charge théorique de travail :**

Temps total en présentiel sur la plateforme LMS (hh:mm) :					3:30
Assister / participer aux cours théoriques (en ligne - synchrone et/ou asynchrone, ... apprentissages « théoriques », activités de conceptualisation, ...) <u>γ compris le processus de certification des savoirs</u> - hh:mm	03:30	Assister / participer aux cours pratiques (sur le terrain, ... apprentissages « pratiques », exercices tactico-techniques, de démonstrations, de didactique, d'animations, de (micro-) enseignement, ...) - hh:mm	00:00	Participer à des séminaires, colloques, workshop, clinics, ... - hh:mm	00:00
S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés, stages, ... - hh:mm	00:00	Assister à des séances de révisions / Observer des séances-types - hh:mm	00:00	Se soumettre aux examens théoriques externes - hh:mm	00:00
Se soumettre aux examens pratiques - hh:mm	00:00	Autre : - hh:mm	00:00	Autre : - hh:mm	00:00

Temps total en non présentiel (hh:mm) :					00:00
S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés en dehors des activités en présentiel - hh:mm	00:00	Se préparer aux examens, étudier de manière indépendante et personnelle - hh:mm	00:00	Préparer des projets, des dossiers en dehors des activités en présentiel - hh:mm	00:00
Produire / finaliser tous types travaux (préparation, portfolio, rapports, ...) - hh:mm	00:00	Autre : - hh:mm	00:00	Autre : - hh:mm	00:00

○ **Méthodologie et supports de l'animation :**

- ***Méthodologie:***

Parcours de formation en e-learning sur le LMS¹ dédié.

Magistral	V	Interactif / interdépendant / participatif	V	Classe inversée	V
Outils "digital learning"	V	Mise en situation de résolution de problème (étude de cas)	O	Ateliers (semi-) dirigés ;	O
Micro-enseignement entre candidats	O	Mises en situation avec public cible	O	Autre : Séance de questions-réponses	V
Auto-formation, recherches personnelles	O	Documentations / expériences personnelles	O	Autre :	O

- ***Supports:***

▪ **Type de support de cours :**

Syllabus "classique" sous forme électronique	V	PréAO ² : ppt, prezi, keynote, scenarii, ...	V	Cahier formaté d'exercices	O
Notes personnelles du candidat	V	Livres, manuels, revues, articles, ... sous format électronique	V	Dossiers, portfolio, ...	O
Vidéos, clips, podcasts, ...	V	Autre : Quizz en ligne	V	Autre : FAQ	V

▪ **Mode diffusion :**

Exposé "tableau", projection, ... sans support	O	Format "papier"	O	Format électronique, digital, numérique, ...	V
Distribués / envoyés	O	A télécharger	V	Plateforme type "LMS"	V
Autre ...	O	Autre :	O	Autre :	O

¹ LMS : Learning Management System, est la plateforme support de formation en ligne

² PréAO : Présentation Assistée par Ordinateur de type PPT, genially, prezi, ...

○ **Modalités d'évaluation :**

- **Champs d'évaluation :**

Savoirs/connaissances	V	SF Techniques	O	SF Tactiques	O	SF Tactico-Techniques	O
SF Didactiques	O	SF Méthodologiques	O	SF Pédagogiques	O	SE / Attitudes	O

- **Type d'évaluation :**

Continue / permanente / formative / en cours de formation	V	Sommative	O	Certificative	V
---	---	-----------	---	---------------	---

Normative	O	Critériée	V
-----------	---	-----------	---

- **Forme d'évaluation :**

▪ **Contexte :**

Orale	O	Ecrite	O
Pratique s/ terrain	O	LMS	V

▪ **Mode :**

Divers outils media d'évaluation en cours de parcours en ligne, dont notamment :

QCM	V	Questions ouvertes	O	Etudes de cas / mise en situation	O
Démonstrations	O	Dossier / portfolio	O	Cahier de travail / d'exercices	O
Diverses modalités du principe « Texte à trous »	V	Tous types d'appariements	V	Photos et/ou vidéos enrichies	V
Composition ouverte (étude de cas, situation de résolution de problème, ...)	V	Portfolio	V		

- **Critères d'évaluation :**

Le candidat doit valider l'ensemble des exercices pédagogiques et des évaluations proposées pour réussir le module.

○ **Normes d'encadrement et de matériel :**

- Un accès personnalisé à la plateforme LMS via internet

○ **Qualifications et expériences utiles exigées pour les intervenants**

<u>Titres / qualifications</u>	<u>Expériences utiles</u>
Etre détenteur d'un brevet Adeps (ou assimilé) à « vocation sécuritaire » ou « managérial »	Faire preuve (justification) de connaissances particulièrement pointues et d'une expérience utile effective dans le domaine de la prévention dans le cadre des loisirs actifs.

○ **Diplômes, brevets, certifications¹ donnant droit à une dispense totale du module de plein droit :**

<u>Intitulé</u>	<u>Année de délivrance²</u>
<u>Brevet de secourisme</u>	X
<u>Brevet de sauvetage aquatique</u>	X
<u>Bachelier / Master en Sciences Médicales ou Paramédicales</u>	X

¹ Obligation d'une certification / d'une validité par une autorité publique

² Année de délivrance maximale (au plus tard délivré le ...)

4.5 Thématique 5 : Ethique et déontologique (connaissances et savoirs théoriques à maîtriser).

- **Objectifs généraux :**

Les objectifs généraux de cette thématique sont les connaissances et savoirs théoriques de base en vue de :

- S'intégrer dans une structure de club associatif.
 - Agir en se référant aux règles de base de l'éthique du métier de cadre sportif et du sport.
 - ...
- **Nombre de modules de la thématique 5 « Ethique et déontologie »: 1**
 - **Modules de cours de la thématique 5 « Ethique et déontologie »: descriptifs voir infra**
 - **Identification des modules de cours de la thématique 5 « Ethique et déontologie » :**
 - CG151_Règles de bonnes conduites d'un cadre sportif

4.5.1 Règles de bonnes conduites d'un cadre sportif (CG 151)

○ **Résumé :**

Cette unité de formation envisage la fonction de moniteur sportif sous les points de vue de la déontologie, de l'éthique et bien entendu de la morale.

Le moniteur sportif est à la fois celui qui sait et celui qui conduit. Il donne les moyens de l'action efficace tout en transmettant une culture et des valeurs. Puisqu'il accueille des enfants, des adolescents, voire des adultes pour guider leurs apprentissages en organisant leurs pratiques, pour les diriger pendant les entraînements et les compétitions, le moniteur sportif exerce pleinement les responsabilités d'un «éducateur».

○ **Concepts / mots-clés :**

Morale/éthique/déontologie
Charte éthique de la Fédération Wallonie-Bruxelles
Education
Intégration

○ **Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA) / Compétences terminales attendues au terme des apprentissages :**

Le/la candidat.e devrait avoir acquis les connaissances et les savoirs de base ¹ pour répondre aux questions suivantes :

Descripteurs des résultats attendus au terme des apprentissages	1	2	3	4
Le candidat agit en référant aux règles de base de l'éthique du métier de cadre sportif et du sport		V		
Le candidat comprend les notions d'éthique, morale et déontologie		V		
Le candidat comprend l'importance du Sport dans la contribution à des objectifs sociaux		V		

○ **Liens entre modules de formation - forts / élevés (*) ou très forts / très élevés (**)**

Code module CG	Liens
...	
...	
...	
...	
...	

Code autre module CS	Liens
...	
...	
...	
...	
...	

¹ Niveau taxonomique 1 & 2 :

- « Simple » information - Sensibilisation – 1ers contacts (connaissance déclarative - "se rappeler")
- Approches élémentaires permettant l'application / la reproduction de concepts fondamentaux "standardisés" (connaissances procédurales de base - "compréhension et application de base")

o Volumes horaires et charge théorique de travail :

Temps total en présentiel sur la plateforme LMS (hh:mm) :					3:30
Assister / participer aux cours théoriques (en ligne - synchrone et/ou asynchrone, ... apprentissages « théoriques », activités de conceptualisation, ...) <u>γ compris le processus de certification des savoirs</u> - hh:mm	03:30	Assister / participer aux cours pratiques (sur le terrain, ... apprentissages « pratiques », exercices tactico-techniques, de démonstrations, de didactique, d'animations, de (micro-) enseignement, ...) - hh:mm	00:00	Participer à des séminaires, colloques, workshop, clinics, ... - hh:mm	00:00
S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés, stages, ... - hh:mm	00:00	Assister à des séances de révisions / Observer des séances-types - hh:mm	00:00	Se soumettre aux examens théoriques externes - hh:mm	00:00
Se soumettre aux examens pratiques - hh:mm	00:00	Autre : - hh:mm	00:00	Autre : - hh:mm	00:00

Temps total en non présentiel (hh:mm) :					00:00
S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés en dehors des activités en présentiel - hh:mm	00:00	Se préparer aux examens, étudier de manière indépendante et personnelle - hh:mm	00:00	Préparer des projets, des dossiers en dehors des activités en présentiel - hh:mm	00:00
Produire / finaliser tous types travaux (préparation, portfolio, rapports, ...) - hh:mm	00:00	Autre : - hh:mm	00:00	Autre : - hh:mm	00:00

○ **Méthodologie et supports de l'animation :**

- ***Méthodologie:***

Parcours de formation en e-learning sur le LMS¹ dédié.

Magistral	V	Interactif / interdépendant / participatif	V	Classe inversée	V
Outils "digital learning"	V	Mise en situation de résolution de problème (étude de cas)	O	Ateliers (semi-) dirigés ;	O
Micro-enseignement entre candidats	O	Mises en situation avec public cible	O	Autre : Séance de questions-réponses	V
Auto-formation, recherches personnelles	O	Documentations / expériences personnelles	O	Autre :	O

- ***Supports:***

▪ **Type de support de cours :**

Syllabus "classique" sous forme électronique	V	PréAO ² : ppt, prezi, keynote, scenarii, ...	V	Cahier formaté d'exercices	O
Notes personnelles du candidat	V	Livres, manuels, revues, articles, ... sous format électronique	V	Dossiers, portfolio, ...	O
Vidéos, clips, podcasts, ...	V	Autre : Quizz en ligne	V	Autre : FAQ	V

▪ **Mode diffusion :**

Exposé "tableau", projection, ... sans support	O	Format "papier"	O	Format électronique, digital, numérique, ...	V
Distribués / envoyés	O	A télécharger	V	Plateforme type "LMS"	V
Autre ...	O	Autre :	O	Autre :	O

¹ LMS : Learning Management System, est la plateforme support de formation en ligne

² PréAO : Présentation Assistée par Ordinateur de type PPT, genially, prezi, ...

○ **Modalités d'évaluation :**

- **Champs d'évaluation :**

Savoirs/connaissances	V	SF Techniques	O	SF Tactiques	O	SF Tactico-Techniques	O
SF Didactiques	O	SF Méthodologiques	O	SF Pédagogiques	O	SE / Attitudes	O

- **Type d'évaluation :**

Continue / permanente / formative / en cours de formation	V	Sommative	O	Certificative	V
---	---	-----------	---	---------------	---

Normative	O	Critériée	V
-----------	---	-----------	---

- **Forme d'évaluation :**

▪ **Contexte :**

Orale	O	Ecrite	O
Pratique s/ terrain	O	LMS	V

▪ **Mode :**

Divers outils media d'évaluation en cours de parcours en ligne, dont notamment :

QCM	V	Questions ouvertes	O	Etudes de cas / mise en situation	O
Démonstrations	O	Dossier / portfolio	O	Cahier de travail / d'exercices	O
Diverses modalités du principe « Texte à trous »	V	Tous types d'appariements	V	Photos et/ou vidéos enrichies	V
Composition ouverte (étude de cas, situation de résolution de problème, ...)	V	Portfolio	V		

- **Critères d'évaluation :**

Le candidat doit valider l'ensemble des exercices pédagogiques et des évaluations proposées pour réussir le module.

○ **Normes d'encadrement et de matériel :**

- Un accès personnalisé à la plateforme LMS via internet

○ **Qualifications et expériences utiles exigées pour les intervenants**

<u>Titres / qualifications</u>	<u>Expériences utiles</u>
Etre détenteur d'un diplôme / d'un titre / d'un certificat d'aptitude pédagogique	Faire preuve (justification) de connaissances particulièrement pointues et d'une expérience utile effective dans le domaine de l'éthique, de la morale et de la déontologie

○ **Diplômes, brevets, certifications¹ donnant droit à une dispense totale du module de plein droit :**

<u>Intitulé</u>	<u>Année de délivrance²</u>

¹ Obligation d'une certification / d'une validité par une autorité publique

² Année de délivrance maximale (au plus tard délivré le ...)

4.6 Volumes horaires et modules de formation : Moniteur Sportif Initiateur

Les volumes horaires pour chaque module sont repris dans le descriptif (voir Chapitre 4) de ce document.

- Activités en présentiel au sein de la plateforme LMS :

Ces activités sont déclinées en « charge théorique de travail ». Cette dernière indique le temps en principe nécessaire aux apprenant.e.s pour suivre toutes les activités de formation et d'apprentissage concordantes (écoutes, lectures, rédaction, étude personnelle, visionnage de vidéos, d'animations, utilisation de divers outils média, ...) ainsi que tous types / formes d'évaluations requises pour parvenir aux résultats d'apprentissage attendus.

Chaque module est identifié en charge théorique de travail (voir Chapitre 4)

Ces charges théoriques de travail sont identiquement les mêmes que celles qui étaient de mise lors des formations et évaluations classiques antérieures à savoir +/- 64 heures.

4.7 Support de formation

Les syllabi et activités pédagogiques se trouvent au sein de la plateforme LMS.

4.8 Qualifications et/ou expérience utile exigée des intervenants (chargés de cours)

Suivant que les cours se réalisent aux niveaux techniques, pédagogiques, théoriques ou pratiques, les intervenants (chargés de cours) doivent posséder des compétences adaptées et particulières.

L'AG Sport sollicite et, in fine, désigne les intervenants en fonction du niveau de qualification (MSIn, MSEd, MSEn), de la thématique et du module de cours à concevoir de façon numérique.

L'AG Sport doit être capable de faire la preuve des acquis d'expérience et d'expertise des intervenants dans le domaine de formation concerné.

Lors de tous les cours théoriques, les intervenants doivent faire preuve d'au moins deux de ces compétences spécifiques :

- Faire preuve (justification) d'une expérience utile effective dans le champ d'intervention.
- Être détenteur d'un diplôme pédagogique.
- Être détenteur d'un diplôme pédagogique en éducation physique.
- Être "expert" justifiant de connaissances particulièrement pointues dans le domaine technique pour donner cours au niveau d'intervention ou pouvant justifier d'une expérience professionnelle probante.
- ...

5 REFERENTIEL « FORMATION » : DESCRIPTION DU PROGRAMME DES CONTENUS DES STAGES DIDACTIQUES OU PEDAGOGIQUES.

Ce chapitre répond à l'Art. 38. § 4 du décret du 03 mai 2019, au point 5 (La description des programmes et contenus des stages).

Les Cours Généraux de l'AG Sport ne nécessitent nullement de stages didactiques ou pédagogiques.

6 REFERENTIEL « EVALUATION » : DESCRIPTION DES MODALITES D'EVALUATION

Ce chapitre répond à l'Art. 38. § 4 du décret du 03 mai 2019, au point 6 (*La description des modalités d'évaluation*).

6.1 Principe général des évaluations certificatives

Toutes les évaluations certificatives se réaliseront au sein de la plateforme LMS.

Chaque candidat inscrit devra suivre un parcours personnalisé de formation au sein de la plateforme LMS.

Il pourra télécharger les syllabus, suivre des vidéos, des tutoriels, divers médias qui lui permettront d'acquérir les savoirs attendus au terme du parcours de formation.

Au sein de chaque module, des évaluations seront mises en place sous diverses formes, dont notamment : diverses modalités du principe « texte à trous », tous types d'appariements, photos et/ou vidéos enrichies, Composition ouverte (étude de cas, situation de résolution de problème, ..., questions à choix multiples, ...

Afin de passer à un autre module et/ou autre thématique/bloc l'étudiant devra avoir réussi les tests en ligne proposés. Ils lui seront proposés autant de fois qu'il lui sera nécessaire afin de réussir l'activité pédagogique, avec notamment diverses activités d'accompagnement pédagogiques, de remédiation, de révision,

Dès la réussite d'un module,... il lui sera proposé de continuer son parcours de formation personnalisé.

6.2 Délai de réalisation des évaluations certificatives

Dès que le candidat s'inscrit à une formation via la plateforme LMS il possède 3 mois (90 jours) à partir de la date d'accès à cette plateforme afin de réaliser les évaluations certificatives. Au-delà de ce délai les modules certifiés seront validés mais ceux qui ne seront pas terminés devront être réalisés après une nouvelle inscription via le site ADEPS.

Une exception est faite au début de la mise en place de cette plateforme (septembre 2020) car tous les modules ne seront pas accessibles. Pour les candidats inscrits le délai des 3 mois (90 jours) entrera en vigueur dès que tous les modules certificatifs seront mis en place. Le délai n'est actuellement pas connu.

6.3 Objectif des évaluations

L'objectif de l'évaluation d'un candidat dans un champ donné est de juger son niveau de maîtrise dans :

- l'appréhension des objectifs et des finalités d'un champ donné par rapport à :
 - un module considéré de façon isolée ;
 - plusieurs modules groupés ;
 - l'ensemble d'une thématique ;
 - plusieurs thématiques groupées.
- l'utilisation et l'application des notions théoriques et pratiques reçues lors de la formation qui lui a été dispensée,

- l'utilisation et l'application des notions théoriques et pratiques jugées essentielles et indispensables par l'opérateur de formation pour lui permettre de prendre en charge de façon autonome et adéquate des individus (voir public cible) en groupe ou individuellement.

6.4 Conditions d'accès aux évaluations et conséquences d'un non-respect

- Les critères d'accès (non exhaustif) aux évaluations sont :
 - la réalisation effective d'une inscription en ligne en bonne et due forme ;
 - le paiement effectif des droits ;
 - le respect de l'âge minimal requis (présentation Carte d'Identité ou document administratif d'identification) ;
 - le respect des règles de bienséance ;
 - les principes de vie en commun ;
 - respect de la charte « Vivons sport ».

Les conséquences du non-respect de ces conditions, sont :

- un non accès aux évaluations certificatives de la formation ;
 - une non proclamation des résultats obtenus ;
 - une annulation de toute évaluation potentielle.
 - un non remboursement de la formation.
- Présence active sur la plateforme LMS
 - Obligatoire afin de suivre le parcours personnalisé

6.5 Publicité des accès aux évaluations

- Afin de passer à un autre module et/ou autre thématique/bloc l'étudiant devra avoir réussi les tests en ligne proposés. Ils lui seront proposés autant de fois qu'il lui sera nécessaire afin de réussir l'activité pédagogique, avec notamment diverses activités d'accompagnement pédagogiques, de remédiation, de révision,
- Dès la réussite d'un module, il lui sera proposé de continuer son parcours de formation personnalisé.
- Un échec/refus/abandon à la formation CG MSIn. ne donne pas droit à l'accès au parcours de formation MEd. via la plateforme LMS (principe de consécuitivité).
- ...

6.6 Publicité des modalités lors d'absences/abandon aux évaluations

- Chaque candidat qui n'aura pas terminé son parcours de formation dans les délais impartis (voir 6.2 Délai pour les évaluations certificatives) sera considéré en échec à la formation. Il recevra un bulletin d'informations personnalisé.

6.7 Contenus et exigences des évaluations

- Les savoirs et connaissances théoriques terminales à maîtriser sont indiqués au point 4 (REFERENTIEL « FORMATION » : DESCRIPTION DU PROGRAMME ET DU CONTENU DES COURS GENERAUX). Les savoirs et connaissances théoriques constituent les socles des compétences déclinées pour chaque niveau de qualification.

- Les niveaux taxonomiques des savoirs (déclaratifs et/ou procéduraux à maîtriser pour un candidat « Moniteur Sportif Initiateur », sont repris au sein de chaque module de cours qui fait partie d'une thématique (1 à 5). Elles sont répertoriées au sein de chaque module comme suit : « Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA) / Compétences terminales attendues au terme des apprentissages ».
- Les évaluations des modules se réalisent au sein de la plateforme LMS. Cela permet à chaque candidat d'avancer à son rythme.
- Aucune photo, vidéo, capture d'écran,... ne peut être réalisée au cours du parcours de formation individualisé.

6.8 Forme, type et durée des évaluations des connaissances

Les évaluations des cours généraux sont identifiées comme suit (voir chaque fiche ECTS/module):

- Champ :
 - Sur base de savoirs, connaissances.
- Type :
 - Continue / permanente / formative / en cours de formation, critériée et in fine certificative ... au terme des apprentissages.
- Forme (au cours de la formation) :
 - Via le contexte d'une LMS
 - Sous le mode de Q.C.M (Questions à Choix Multiples), diverses modalités du principe « texte à trous », tous types d'appariements, photos et/ou vidéos enrichies, composition ouverte (*étude de cas, situation de résolution de problème, ...*),

6.9 Répartition des modules lors des évaluations « Moniteur Sportif Initiateur »

Thématique	Titre du Module	Evaluation via LMS
Cadre institutionnel et législatif	Ma formation de cadre sportif (CG 111)	V
	Statut social et fiscal du moniteur sportif (CG 112)	V
	Le paysage sportif : du pratiquant aux fédérations communautaires et nationales (CG 113)	V
Didactique et méthodologie	Apprentissage et contenus en fonction de l'âge (CG 121)	V
	Mon action avant, pendant et après « ma séance » (CG 122)	V
	Le Multimédia au service de l'apprentissage sportif (CG 123)	V
Facteurs déterminants de l'activité et de la performance	Approche de déterminants de gestion psycho-émotionnelle (CG 131)	V
	Un support à l'activité physique : la « machine humaine » (CG 132)	V
	Déficiences et pratiques sportives : organisation du "HandiSport" (CG 133)	V
	Recommandations de base pour une bonne pratique physique (CG 134)	V
Aspects sécuritaires et préventifs	Une pratique en toute sécurité : la prévention (CG 141)	V
Cadre éthique et déontologique	Règles de bonnes conduites d'un cadre sportif (CG 151)	V

6.10 Règlementation des évaluations (résumé)

Toutes les évaluations certificatives se réaliseront au sein de la plateforme LMS.

Chaque candidat inscrit devra suivre un parcours personnalisé de formation au sein de la plateforme LMS. Il sera invité au sein et/ou à la fin de chaque module de cours une évaluation.

Au sein de chaque module des évaluations seront mises en place sous diverses formes (diverses modalités du principe « texte à trous », tous types d'appariements, photos et/ou vidéos enrichies, composition ouverte (étude de cas, situation de résolution de problème, ...), Questions à choix multiples, ...

Afin d'évoluer dans son parcours de formation (passer à un autre module et/ou autre thématique/bloc de contenus de formation) l'étudiant devra avoir validé toutes les activités pédagogiques et réussi les tests en ligne proposés.

Afin de passer à un autre module et/ou autre thématique/bloc l'étudiant devra avoir réussi les tests en ligne proposés. Ils lui seront proposés autant de fois qu'il lui sera nécessaire afin de réussir l'activité pédagogique, avec notamment diverses activités d'accompagnement pédagogiques, de remédiation, de révision,

Dès la réussite d'un module,... il lui sera proposé de continuer son parcours de formation personnalisé.

Chaque candidat qui n'aura pas terminé son parcours de formation dans les délais impartis (voir 6.2 Délai pour les évaluations certificatives) sera considéré en échec à la formation. Il recevra un bulletin personnalisé.

Lors des évaluations certificatives via la plateforme LMS le candidat ne peut en aucun cas être aidé par une personne tierce de quelque façon que cela soit.

Un refus/échec/abandon à la formation CG MSIIn. ne donne pas droit à l'accès au parcours de formation MSEd. via la plateforme LMS.

L'AG Sport délibère chaque candidat et rend souverainement un avis de réussite ou de refus.

6.10.1 Avis de résultats

- Réussite de plein droit si :
 - L'ensemble des modules sont réussis.
- Refus pour formation non complète (hors délai).
- Refus si fraude à l'examen ou manquement à l'éthique:
 - Une année de suspension avant un nouveau passage d'examen.

6.11 Validité des évaluations

La durée de validité du certificat/de l'attestation de réussite des modules/thématiques des cours généraux est de 4 ans accomplis.

Dès qu'un module ou une thématique fait l'objet d'une réécriture avec des modifications significatives, la durée de validité est close.

La validité peut être prorogée si, pendant ces quatre années, la formation spécifique n'a pas été organisée par l'opérateur de formation. Dans ce cas la validité est prolongée jusqu'à l'organisation de la formation attendue.

Tout litige concernant cette règle par un candidat sera étudié de façon individualisée par l'AG Sport qui prendra, in fine et souverainement, une décision.

6.12 Evaluations certificatives au sein de la LMS/jury de délibération

L'évaluation du candidat, à chaque niveau de qualification et dans chaque champ de compétence :

- sanctionne un niveau de qualification en fonction de critères et indicateurs définis et communiqués préalablement au candidat ;
- porte sur le travail fourni par le candidat en fonction des finalités définies et mentionnées dans chaque champ de compétences ;
- est réalisable module par module en fonction du parcours de formation personnalisé au sein de la LMS ;
- de fait, il n'existe pas de 1^{ère} et/ou de seconde session puisque le candidat peut avancer à son rythme au sein de son parcours personnalisé.

Les résultats et le cas échéant les matières à représenter sont actées dans un document administratif envoyé à chaque candidat (type "bulletin individualisé") au terme de la formation personnalisée de chaque candidat (soit via LMS et/ou via document de l'AG Sport).

Aucun jury d'évaluation n'est nécessaire puisque l'évaluation certificative se réalise via la LMS en fonction du parcours de formation personnalisé. Les résultats réalisés par le candidat et édités via cette LMS constitueront les éléments afin de réaliser le bulletin personnalisé de chaque candidat.

Le jury de délibération est quant à lui constitué de membres du personnel de l'AG Sport accompagnés, le cas échéant d'invités (chargés de cours, conseiller pédagogique, experts, ...). Ce jury est souverain quant à ses décisions finales.

6.13 Motivation du résultat en délibération

Tout résultat de session est motivé par une phrase qui correspond aux résultats réalisés par le candidat via la plateforme LMS et confirmé par le jury de délibération (voir phrases de délibération infra).

Phrases de délibération :

- La phrase : « Réussite de plein droit » sera utilisée pour toute situation reprise infra :
 - L'ensemble des modules sont réussis.
- La phrase « Refus pour formation non complète » sera utilisée pour toute situation reprise infra :
 - L'ensemble des modules n'a pas été réalisé dans les délais impartis.
- La phrase : « Refus car fraude à l'évaluation ou manquement éthique » sera utilisée pour toute situation reprise infra :
 - Refus de l'examen car fraude à l'évaluation. Une année de suspension avant une nouvelle inscription.

6.14 Procédure de communication des résultats aux candidats

Chaque candidat est informé via la LMS et/ou l'AG Sport de ses résultats.

L'envoi des résultats par indication via la LMS et/ou par courriel (courrier électronique). Ces voies électroniques sont privilégiées (développement durable, rapidité de transmission des informations, ...).

En fonction de ses résultats le candidat sera soit en réussite complète, soit invité à s'inscrire de nouveau afin de réaliser et/ou compléter son parcours de formation.

Le (les) contenu(s) de formation qui doit (doivent) éventuellement être représenté(s) est (sont) fixé(s) par le jury de délibération et communiqué(s) au candidat.

Le candidat ajourné est informé et convoqué à une session complémentaire.

6.15 Recours et procédures

Tout candidat qui estime que les dispositions du présent cahier des charges n'ont pas été respectées, **excepté** l'appréciation souveraine du jury de délibération, peut exercer un recours à l'encontre des résultats de la délibération.

Le candidat pourrait donc formuler un recours motivé auprès de l'opérateur de formation. Avant tout recours, le candidat peut solliciter des informations auprès de celui-ci.

En aucun cas (puisque les évaluations sont « on line »), il ne pourra emporter une copie de son examen, ni en prendre des photos, ni emporter des notes, ni solliciter une copie des corrigés des évaluations.

Il peut également demander des informations complémentaires concernant ses évaluations, et ce uniquement par voie écrite.

Cette consultation ne pourra se réaliser qu'après une prise de rendez-vous formalisé avec l'opérateur de formation.

Les candidats disposent d'un délai de 5 jours ouvrables après la date d'envoi des résultats pour introduire un recours. Au-delà de la date limite, le recours sera jugé non recevable.

Ce recours doit être envoyé par lettre recommandée à l'adresse du siège de l'opérateur de formation, à la personne de contact ci-avant visée. Celle-ci assurera le suivi du dossier.

Dès réception de la lettre recommandée du candidat, la chambre de recours instituée au sein de l'AG Sport dispose de 30 jours ouvrables pour examiner le recours et communiquer par courrier ou courriel sa décision définitive et non contestable au candidat.

Une chambre de recours est composée de 3 personnes avec voix délibérative.

- Deux représentants de l'AG Sport.
- Un Conseiller Pédagogique ADEPS compétent ou son représentant de l'AG Sport.

A son initiative, la chambre de recours peut être amenée à rencontrer et inviter toute personne qu'elle juge utile afin de prendre la meilleure décision qu'il soit.

7 CONDITIONS DE DISPENSES ET D'EQUIVALENCES DE DIPLOMES (Belgique ou étranger).

Ce chapitre répond à l'Art. 38. § 4 du décret du 03 mai 2019, au point 7 (*Les conditions de dispenses de diplômes*).

L'AG Sport peut accorder d'éventuelles dispenses totales ou partielles en fonction de nombreux cas ou situations.

Ces dispenses partielles ou totales se décident en fonction de dossiers sportifs, administratifs, professionnels, d'expériences spécifiques, de brevets ou diplômes étrangers, ...

Ces dispenses ne sont pas automatiques et chaque situation est examinée minutieusement et comme étant une situation unique.

Ces éléments s'inscrivent dans le processus de Valorisation des Acquis de Formation (VAF). Il s'agit de la même stratégie que celle utilisée dans l'évaluation des acquis d'apprentissage.

Le principe général de cette « VAF » permet la comparaison, via une procédure standardisée, entre des résultats d'acquis de formation / d'apprentissage ou les résultats d'acquis d'expériences **et** des résultats d'acquis d'apprentissage (descripteurs de connaissances et/ou de compétences) des différents modules du cursus complet de la formation pour laquelle le demandeur introduit un dossier.

En cas de dispense de plein droit d'un ou plusieurs modules, la pondération est réalisée au prorata des autres modules à présenter au sein de la (des) thématiques (pas de report de cote) !

7.1 Dossier administratif à construire

Une procédure type et normalisée afin d'introduire une demande de dispense en bonne et due forme est présentée sur le site www.sport-adepts.be rubrique « Formation Moniteur ».

Les demandes de dispenses (VAF) se réalisent uniquement via la procédure mise en ligne.

Seuls les dossiers répondant à ces exigences seront pris en considération et pourront être admis à l'instruction et à l'analyse. L'envoi de tout autre document ou si la demande n'est pas adéquatement complétée ne pourra donc permettre une analyse du dossier. **La demande sera donc d'office refusée.**

Des critères de recevabilité sont également établis et notamment en référence aux prérequis de la formation (âge, expérience, pas de suspension fédérale, ...) mais aussi les dispositions langagières minimales correspondant aux cahiers des charges ad hoc (généraux et spécifiques).

7.2 Valorisation des Acquis de Formation (VAF)

7.2.1 Base / recevabilité de la demande de VAF

Une demande de VAF ne peut être introduite et recevable que sur base :

- d'une certification¹ en rapport étroit avec les contenus visés (diplôme, brevet, certificat, attestation, ...) validée par un processus d'évaluation détaillée du parcours de formation par un opérateur / une institution / un organisme public d'un pays de l'UE.

Les dossiers émanant d'un pays hors de l'UE pourront faire l'objet d'une analyse particulière. Les certifications devront néanmoins avoir été validées par le biais d'un opérateur / une institution / un organisme Public.

- d'un dossier conforme aux exigences de fond et de forme fixées par le Service Formation de cadres de l'Administration Générale du Sport de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Un dossier distinct pour chaque partie du cursus de formation doit être introduit auprès de l'opérateur de formation.
- d'une connaissance langagière du français adaptée au profil de fonction et de compétence qu'exige la fonction de Moniteur Sportif Initiateur en rapport avec les exigences énoncées au sein du cahier des charges des cours généraux du niveau concerné.

7.2.2 Éléments à présenter pour une VAF

- Compléter adéquatement et signer un document formaté s'intitulant « Formulaire de demande de VAF »
- Ce formulaire doit contenir :
 - o Nom - Prénom
 - o Adresse officielle complète
 - o Lieu et date de naissance
 - o Mail
 - o Tél/Gsm.
 - o la discipline
 - o le niveau de qualification pour lequel une VAF est sollicité
- Compléter le tableau formaté (voir infra),
- Tableau à voir en annexe.

¹ La certification est le résultat formel d'un processus d'évaluation et de validation obtenu lorsqu'une autorité compétente (publique dans le cadre du dispositif des formations de l'AG Sport) établit qu'un individu possède au terme d'un processus d'éducation et de formation les acquis correspondant à une norme donnée. (sur base d'une recommandation du parlement européen et du conseil de 23/04/2008 établissant le cadre européen des certifications pour l'éducation et la formation tout au long de la vie)

Code et nom du module pour lequel une dispense est sollicitée	Nom de l'organisme ayant délivré la « certification »	Intitulé du module / du cours	Connaissances / compétences développées	Résultats d'Acquis d'Apprentissages (descripteurs de connaissances et/ou de compétences)	Volume horaire (présentiel - non présentiel)	Forme d'évaluation et note obtenue	Docs annexés*
CG111 Ma formation							
CG112 Statut							
...							

- Documents officiels en pièces-jointes au tableau formaté : brevets, diplômes,... ainsi que tout document en relation avec l'équivalence ou les dispenses demandées.
- Des copies (certifiées conformes au besoin peuvent être sollicitées) de ces brevets et diplômes doivent impérativement figurer en pièces-jointes au tableau formaté.
- Au sein du dossier constitué, le demandeur doit remettre, si possible, le cahier des charges des formations suivies.
- Ce cahier des charges ou tout autre document développera les contenus de formation, les volumes horaires pour chaque cours, les modalités des évaluations, les évaluations obtenues,... Ces dernières feront l'objet d'une attention particulière.
- Des évaluations objectives et justifiées par cours ou par module sont indispensables afin de permettre une analyse des plus objective.
- Pour les candidats non francophones, il y a lieu d'ajouter la traduction en français des documents (au besoin une traduction certifiée peut-être exigée).
- Les documents transmis doivent explicitement faire la preuve du niveau de compétence du demandeur.
- Au besoin des compléments d'informations peuvent toujours être sollicités par l'Administration Générale du Sport et/ou l'opérateur délégataire.

7.3 Frais de procédure pour VAF

Actuellement, aucun frais n'est sollicité pour une VAF

7.4 Procédures administratives (Où, comment et quand envoyer le dossier ?)

7.4.1 Où envoyer le dossier VAF ?

Toutes les informations utiles se trouvent sur le site www.sport-adepts.be rubrique « Formation Moniteur ».

Des documents d'informations sont téléchargeables et la procédure en ligne est explicitée.

7.4.2 Comment envoyer le dossier VAF ?

Le dossier du demandeur doit être conçu en version électronique téléchargeable et imprimable.

Pour rappel, une procédure type et normalisée afin d'introduire une demande de dispense en bonne et due forme est présentée sur le site www.sport-adepts.be rubrique « Formation Moniteur ».

Les demandes de dispenses (VAF) se réalisent **uniquement** via la procédure mise en ligne.

Seule cette procédure dûment réalisée fait foi pour une demande de dispense(s) totale(s) ou partielle(s). L'envoi de tout autre document ou si la demande n'est pas adéquatement complétée ne pourra permettre une analyse du dossier de demande par l'AG Sport. **Le dossier sera alors jugé irrecevable et ne sera pas traité.**

7.4.3 Quand solliciter un dossier VAF ?

Il est important d'envoyer le dossier de demande de VAF avant une inscription à un parcours de formation. En effet, aucune demande de dispense ne sera traitée ou ne sera prise en compte après l'envoi des codes d'accès à la plateforme LMS. **Le but est de laisser le temps à l'opérateur de formation d'intégrer ces dispenses au sein de la plateforme LMS avant le début de la formation.**

7.5 Analyse concernant la demande de VAF

Pour rappel, ces équivalences et/ou dispenses partielles ou totales se décident en fonction de dossiers sportifs, administratifs, professionnels, d'expériences spécifiques, de formations, de brevets ou diplômes belges ou étrangers, ... Chaque situation est examinée avec beaucoup de soin et comme étant une situation unique.

L'analyse et les décisions par rapport à une VAF sont réalisées par l'AG Sport.

L'avis de l'AG Sport porte essentiellement sur la pertinence du dossier présenté.

Le délai de traitement du dossier est fixé raisonnablement à 20 jours ouvrables. Tout dépassement de ce délai est communiqué à la personne demandeuse. Cela n'octroie pas un droit automatique à la VAF.

7.6 Décisions concernant la demande de VAF

Sur base d'un dossier jugé recevable (cfr prescrits explicités ci-dessus), toute décision, positive ou non, sera communiquée à la personne demandeuse.

La décision de VAF peut être totalement favorable, partiellement favorable ou défavorable.

Cette décision est explicitée et motivée. Notamment si une décision a été prise en ce qui concerne l'imposition d'évaluations intégrées ou non.

Dès lors, au sein de la décision sera décliné les compétences recherchées mais aussi comment la personne demandeuse sera potentiellement évaluée en rapport avec le référentiel de formation ad hoc.

La décision concernant la demande de VAF ne mettra pas en doute les formations suivies, ni les diplômes obtenus. La procédure permet la mise en place d'un processus de vérification des compétences du demandeur.

Si le demandeur n'est pas en accord avec la décision exprimée, il peut solliciter auprès de l'AG Sport (voir coordonnées administratives 1.1), de façon argumentée, une nouvelle analyse de son dossier.

7.7 Situations particulières concernant des dispenses octroyées.

- Toute personne qui a été refusée au cours d'une ou de plusieurs sessions d'évaluation des cours généraux du niveau de qualification **Moniteur Sportif Initiateur (session d'évaluation en présentiel - système avant septembre 2020)**, peut éventuellement bénéficier de dispenses (non automatiques !) et ce sous certaines conditions préalablement définies.
 - La formation ajournée est récente (moins de 4 ans)
 - Le candidat possède une moyenne générale d'au moins 60%

Si ces conditions sont réunies, tous les modules au sein d'une thématique réussie (au moins 50%) peuvent être dispensés.

Attention, ces dispenses ne sont pas automatiques et doivent obligatoirement être sollicitées avant toute nouvelle inscription à la formation MSIn. via la LMS. Le but est de laisser le temps à l'opérateur de formation d'intégrer ces dispenses au sein de la plateforme LMS avant le début de la formation.

Si le candidat ne sollicite pas cette demande de dispense en prenant contact de façon formelle avec l'Administration (voir 1.1 Informations concernant l'AG Sport) dans les délais impartis, ce dernier se verra refuser cette disposition.

En outre, si un ou des modules se sont ajoutés au sein d'une thématique réussie, celui-ci (ceux-ci) seront proposés à l'évaluation. Les autres modules préalablement évalués seront dispensés.

En d'autres termes, le candidat pouvant bénéficier de dispenses de certains modules à la suite d'un échec global (au moins 60% au total) lors d'une session d'évaluation antérieure doit en faire la demande auprès des services compétents de l'Administration. Ces dispenses ne sont pas automatiquement attribuées.

- Situation particulière des étudiants en éducation physique (bachelier ou master)
 - A. Les élèves /les étudiants inscrits et considérés comme réguliers en 2^{ème} ou 3^{ème} année de bachelier en éducation physique (étudiant ayant déjà validé 45 crédits ECTS au cours leur 1^{ère} année d'études ou bloc 1), ne sont pas obligés de valider les cours généraux du niveau MS Initiateur avant d'accéder à une formation spécifique d'un opérateur de formation agréé par l'Administration Générale du Sport.

Ces étudiants sont considérés « en cours de formation générale / commune à toutes les disciplines sportives ».

En fin de parcours (diplôme de bachelier obtenu), ces étudiants devront faire valider leur diplôme auprès des services compétents de l'AG Sport et au besoin valider les modules de formation théoriques pour lesquels ils n'auraient pas pu démontrer de valorisation d'acquis via leur parcours de formation en éducation physique (cfr procédure de demande de dispenses pour les cours généraux).

- B. Les élèves/les étudiants inscrits et considérés comme réguliers en 1^{ère} année de bachelier ou bloc 1 (étudiant n'ayant pas encore validé 45 crédits ECTS) doivent s'inscrire à une formation de cours généraux du niveau MS Initiateur avant d'accéder à une formation spécifique d'un opérateur de formation agréé par l'Administration Générale du Sport.

7.8 Cas particuliers des candidats ayant déjà validé le module de cours CG 142 " Une pratique en toute sécurité : les premiers soins (accidents « bénins »)" dans le cadre des cours généraux du niveau MS Initiateur.

- Les candidats pouvant faire la preuve d'avoir réussi des cours généraux du niveau MS Initiateur et déjà inscrits dans un parcours de formation spécifique avant le 01^{er} septembre 2017 ne doivent pas remplir cette condition de prérequis à l'homologation de leur brevet du niveau MS Initiateur. Il leur est cependant conseillé de suivre ce module de formation sécuritaire, gage de compétences fondamentales à l'encadrement de sportifs.
- Les candidats déjà certifiés / homologués du niveau MS Initiateur dans une discipline spécifique et désireux de poursuivre leur formation devront valider ce module « Une pratique en toute sécurité : les 1ers soins en milieu sportif » pour être homologués aux niveaux de qualification MS Educateur. En d'autre terme, ce module constituera donc aussi un prérequis à l'homologation du niveau MS Educateur.
- Dans tous les autres cas, les candidats devront se conformer à la validation de ce module, prérequis à l'homologation de tout brevet à vocation pédagogique.

• **Exemple 1 :**

Je suis détenteur d'une attestation de réussite des cours généraux du niveau MS Initiateur de l'édition d'avril 2015. Je ne me suis pas encore inscrit à ma formation spécifique MS Initiateur en « discipline X ». Lors de mon inscription, après le 1er septembre 2017, je devrais me conformer au cahier de charges / référentiel de formation en vigueur à cette date.

Autrement dit, je devrais valider le module de 8 hrs « Une pratique en toute sécurité : les 1ers soins en milieu sportif » tel que décrit pour que ma formation soit homologuée par l'Administration Générale du Sport.

• **Exemple 2 :**

Je suis détenteur d'une attestation de réussite des cours généraux du niveau MS Initiateur de l'édition d'octobre 2016. Je me suis inscrit à ma formation spécifique en « discipline Y ». Mon inscription ayant eu lieu avant le 1er septembre 2017, mon parcours de formation sera conforme au cahier de charges / référentiel de formation en vigueur à cette date.

Autrement dit, je ne devrais pas valider le module de 8 hrs « Une pratique en toute sécurité : les 1ers soins en milieu sportif » tel que décrit pour que ma formation soit homologuée par l'Administration Générale du Sport.

Cependant, même si ce n'est pas obligatoire, je m'engage déjà à suivre ce module de formation sécuritaire, gage de compétences fondamentales à l'encadrement de sportifs. De plus, si je souhaite poursuivre le développement de mes compétences en m'inscrivant à un autre niveau de formation (par ex. MS Educateur dans cette même « discipline Y »), la validation du module me sera réclamée en guise de prérequis à l'homologation de ce niveau de brevet.

- **Exemple 3 :**

Je suis détenteur d'un brevet MS Initiateur homologué / certifié en 2016 par l'AG Sport en « discipline Z ». Je suis aussi détenteur d'une attestation de réussite des cours généraux du niveau MS Educateur de l'édition de février 2017. Je souhaite m'inscrire à la formation MS Educateur après le 1er septembre 2017. Pour que mon brevet MS Educateur soit homologué / certifié par l'AG Sport, je devrais valider le module de 8 hrs « Une pratique en toute sécurité : les 1ers soins en milieu sportif » tel que décrit.

- **Exemple 4 :**

Depuis le 15 septembre 2016, je suis en cours de formation spécifique disciplinaire MS Educateur. Mon parcours de formation se réfère au cahier de charges de l'époque, qui mentionne et prévoit déjà une formation pratique aux 1ers soins en milieu sportif.

Mon brevet sera homologué / certifié par l'AG Sport tel que prévu au cahier de charges de référence / de l'époque.

8 REFERENTIEL « CERTIFICATION » : DESCRIPTION DES REGLES DE DELIVRANCE ET D'HOMOLOGATION DES ATTESTATIONS DE REUSSITE

Ce chapitre répond à l'Art. 38. § 4 du décret du 03 mai 2019, au point 8 (la description des règles de délivrance des attestations de réussite).

A l'issue de la réussite complète, ou d'une équivalence / d'une validation (VAF) des cours généraux du niveau de qualification «Moniteur Sportif Initiateur», l'AG Sport délivre une attestation de réussite.

La réussite des cours généraux n'équivaut donc pas à une homologation de brevet !

Pour rappel, la réussite aux examens portant sur les cours généraux est un préalable à toute formation spécifique (voir particularités 1.4 Mise en place d'une LMS (à partir de septembre 2020). Conséquences) organisée par les fédérations sportives ou tout autre opérateur de formation reconnu par l'AG Sport.

La seconde étape est l'inscription aux cours spécifiques directement auprès d'une fédération sportive ou d'un opérateur de formation dont l'AG Sport reconnaît le cursus de formation.

A cela s'ajoute une troisième étape qui est la validation du module de formation externalisé et qui s'intitule « Une pratique en toute sécurité : les 1ers soins en milieu sportif ». Ce dernier constitue un prérequis à la certification / à l'homologation de tout brevet Moniteur Sportif Initiateur par l'Administration Générale du Sport (brevet à vocation pédagogique).

Concrètement, tout candidat à l'homologation / la certification d'un brevet à vocation pédagogique par l'Administration Générale du Sport de la FWB pourra valider cette formation sécuritaire avant, pendant ou après sa formation spécifique disciplinaire. (Voir points 4.4.2 et 7.4)

A l'issue de chaque niveau, après avoir satisfait à l'ensemble des différentes étapes, le candidat se verra attribuer un brevet qui sera soumis à l'homologation de l'AG Sport.

En résumé, un parcours de formation sera homologué / certifié par l'Administration Générale du Sport par la délivrance d'un brevet après la validation de 4 phases :

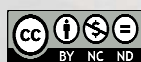
- Les cours généraux (prérequis aux cours spécifiques)
- Les cours spécifiques
- Le module « Une pratique en toute sécurité : les 1ers soins en milieu sportif ». Ce module peut être suivi à tout moment du parcours de formation
- L'opérateur délégataire de formation (souvent une Fédération sportive) soumet auprès de l'AG Sport une proposition d'homologation / la certification du brevet.

L'âge minimum pour l'homologation du brevet de MS Initiateur par l'AG Sport est de 18 ans.

En sus de ses frais d'inscription et de participation au dispositif de formation, le candidat doit s'acquitter d'un droit d'homologation du brevet (compris dans les droits d'inscription à la formation spécifique)

Enfin, au terme de l'ensemble de ce parcours de formation, une carte individuelle d'homologation sera envoyée au breveté, officialisant ainsi le niveau acquis.

ANNEXES



Annexe

Livres VI et XIV du Code de droit économique

MODELE DE FORMULAIRE DE RETRACTATION

(Veuillez compléter et renvoyer le présent formulaire uniquement si vous souhaitez vous rétracter du contrat)

— A l'attention de :

Fédération Wallonie Bruxelles
Administration Générale du Sport
Direction : Vie Fédérale
Service : Formation de cadres sportifs
Boulevard Léopold II, 44 - 1080 Bruxelles
Tél : 02/413 20 76

e-mail : adeps.coursgeneraux@cfwb.be

— Je/Nous (*) vous notifie/notifions (*) par la présente ma/notre (*) rétractation du contrat portant sur l'inscription aux cours généraux ADEPS du niveau(*)

Moniteur Sportif INITIATEUR
Moniteur Sportif EDUCATEUR
Moniteur Sportif ENTRAINEUR

— Inscription la date du :

— Date + preuve du paiement effectué (capture écran – mail – extrait de compte,...) :

— Numéro de compte bancaire utilisé pour paiement :

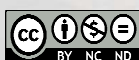
— Nom du (des) candidat(s) :

— Adresse du (des) candidat(s) :

— Date :

— Signature du (des) demandeur(s) *uniquement en cas de notification du présent formulaire sur papier*

(*) Biffez la mention inutile.



Formulaire de demande de VAF

Pour les cours généraux du niveau MS Initiateur

Document à joindre à la demande directement opérée en ligne

DONNEES PERSONNELLES DU DEMANDEUR

Madame <input type="checkbox"/>	Mademoiselle <input type="checkbox"/>	Monsieur <input type="checkbox"/>
Nom :	Prénom :	
Date de naissance :	Nationalité :	
Adresse :		
Code postal :	Localité :	
Tél. :	GSM :	
E-Mail :		
Pays de résidence :	Discipline :	
Une dispense a-t-elle déjà été demandée auprès d'une autre instance ?		
Oui <input type="checkbox"/>	Si oui,	Quelle instance ?
Non <input type="checkbox"/>		Date :
		Décision :

Code et nom du module pour lequel une dispense est sollicitée	Nom de l'organisme ayant délivré la « certification »	Intitulé du module / du cours	Connaissances / compétences développées	Résultats d'Acquis d'Apprentissages (descripteurs de connaissances et/ou de compétences)	Volume horaire (présentiel - non présentiel)	Forme d'évaluation et note obtenue	Doc annexé
CG111 Ma formation de cadre sportif							
CG112 Statut social et fiscal du moniteur sportif							
CG113 Le paysage sportif : du pratiquant aux fédérations communautaires et nationales							
CG121 Apprentissage et contenus en fonction de l'âge							
CG122 Mon action avant, pendant et après « Ma séance »							

Code et nom du module pour lequel une dispense est sollicitée	Nom de l'organisme ayant délivré la « certification »	Intitulé du module / du cours	Connaissances / compétences développées	Résultats d'Acquis d'Apprentissages (descripteurs de connaissances et/ou de compétences)	Volume horaire (présentiel - non présentiel)	Forme d'évaluation et note obtenue	Doc annexé
CG123 Le multimédia au service de l'apprentissage sportif							
CG131 Approche de déterminants de gestion psycho-émotionnelle							
CG132 Un support à l'activité physique : « la machine humaine »							
CG133 Déficiences et pratiques sportives : organisation du « Handisport »							

Code et nom du module pour lequel une dispense est sollicitée	Nom de l'organisme ayant délivré la « certification »	Intitulé du module / du cours	Connaissances / compétences développées	Résultats d'Acquis d'Apprentissages (descripteurs de connaissances et/ou de compétences)	Volume horaire (présentiel - non présentiel)	Forme d'évaluation et note obtenue	Doc annexé
CG134 Recommandations de base pour une bonne pratique physique							
CG141 Une pratique en toute sécurité : la prévention							
CG151 Règles de bonnes conduites d'un cadre sportif							